

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 3<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 6<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 11 Octobre 1967.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1968. — Discussion générale d'un projet de loi (p. 3519).

MM. Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Debré, ministre de l'économie et des finances.

Question préalable de M. Duhamel : MM. Duhamel, le ministre de l'économie et des finances, le rapporteur général. — Rejet, par scrutin.

MM. Lamps, Paquet, Duffaut.

Renvol de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 3539).

**PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS**

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

\* (2 f.)

— 1 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1968

Discussion générale d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426, 455).

La discussion générale a été organisée sur treize heures ainsi réparties :

Gouvernement et commission des finances : cinq heures ;

Groupes : huit heures ;

Soit :

Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République : trois heures quinze minutes ;

Fédération de la gauche démocrate et socialiste : deux heures ;

Communistes : une heure dix minutes ;

Républicains indépendants : quarante-cinq minutes ;

Progrès et démocratie moderne : quarante minutes ;

Isolés : dix minutes.

La parole est à M. Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. Philippe Rivain, rapporteur général.** Mesdames, messieurs, en ouvrant la discussion consacrée à la première partie de la loi de finances, je me propose de soumettre à l'Assemblée quelques thèmes généraux et d'analyser pour elle sur les points essentiels les travaux de la commission des finances.

La première de mes réflexions portera sur l'influence qu'exercent dès maintenant sur notre économie les fluctuations de la conjoncture extérieure.

Il est, en effet, utile d'apprécier sous cet éclairage les lignes générales adoptées par le Gouvernement tant dans l'exécution du budget de 1967 que dans la préparation de celui de 1968.

Dans l'analyse qu'il a donnée du ralentissement de notre expansion, le Gouvernement accorde en effet à nos échanges avec l'Allemagne une importance que certains ont pu trouver exagérée. Le débat du mois de juin dernier, à l'Assemblée nationale, et celui qui se déroula en commission sur ce sujet ont été animés.

On a cité avec esprit un vers célèbre de Victor Hugo et on a fait reproche au Gouvernement de s'en remettre à l'Allemagne — aux décisions du gouverneur de la Bundesbank, a dit M. Mendès-France — du soin de redonner du mordant à notre économie.

Il me semble donc intéressant, pour fixer les idées sur ce point, de vous fournir des éléments d'information objectifs. Il s'agit d'abord d'un commentaire de l'I. N. S. E. E. paru dans le numéro d'*Études et conjoncture* relatif à la situation et aux perspectives de l'économie française en juillet 1967. Avec, bien entendu, beaucoup de prudence et de réserves dans ses attendus, l'I. N. S. E. E. n'en déclare pas moins que « l'arrêt de la croissance des exportations au printemps de 1966 explique environ les deux tiers de la baisse du taux de croissance de la production industrielle ».

En fait, personne ne conteste que l'interdépendance des économies des pays du Marché commun, telle que l'a créée provisoirement l'abaissement des droits de douane, ait eu des effets sur la production de chacun de ces pays. Mais si cette interdépendance constituait un facteur dominant, les évolutions devraient être du même ordre non seulement en Allemagne et en France mais également dans les États du Benelux et en Italie.

Or les facteurs de ralentissement n'ont pas joué dans ce dernier pays où, d'ailleurs, certaines tendances à l'inflation commencent à se manifester.

Pourquoi donc l'interdépendance de la France et de l'Allemagne serait-elle plus étroite ? Quelle en est la nature ?

Donnons d'abord quelques chiffres. N'oublions pas que, dans la production industrielle de la Communauté, la part de l'Allemagne représente 45 p. 100. D'autre part, en 1966, les exportations correspondent, en Allemagne, à 22 p. 100 du produit intérieur brut. Pour la France, ce pourcentage n'est que de 14 p. 100. La différence structurelle des deux économies est donc appréciable. Le caractère exportateur de l'économie allemande est une donnée plus fondamentale, plus ancienne qu'elle ne l'est en France.

Il a permis à l'Allemagne de soutenir son économie, et souvent aux dépens de nos propres exportations vers d'autres pays, à un moment où le marché intérieur connaissait un repli à la suite des mesures anti-inflationnistes prises par le gouvernement de Bonn.

Dans le cas de la France, le fait que plus de 20 p. 100 de nos exportations soient dirigées sur l'Allemagne pèse lourdement sur notre balance commerciale lorsque notre voisin, pour des raisons de conjoncture interne, voit sa demande intérieure, et par conséquent ses importations, fortement réduites.

Il faut noter également que la part importante prise par les matières premières et les produits finis dans nos exportations vers l'Allemagne amplifie cette influence puisque, dans le cas d'un ralentissement de l'expansion allemande, la répercussion est immédiate sur les produits situés en amont de la fabrication. Les chiffres confirment d'ailleurs cette appréciation puisque, entre le premier semestre 1966 et le premier semestre 1967, nos exportations de matières premières vers l'Allemagne ont diminué de 19 p. 100, celles des demi-produits de 12 p. 100 et celles des biens de consommation de 6 p. 100.

A ces éléments statistiques je voudrais ajouter deux considérations de circonstance. L'Allemagne et la France ont connu, après une période de forte immigration, l'arrêt de celle-ci. La France, comme l'Allemagne, attendent toutes deux une réforme de la taxe sur la valeur ajoutée au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Sur le premier point, je ne me livrerai pas à une analyse historique de l'immigration en provenance de l'Allemagne de l'Est ni du rapatriement des familles françaises, des entreprises françaises et des capitaux en 1961 et 1962.

Mais, dans les deux pays, ces apports extérieurs se sont finalement intégrés dans les courants économiques normaux, et l'on constate, en France comme en Allemagne, une sorte de

pause dans la croissance démographique et dans l'apport extérieur, autant d'éléments du ralentissement de l'expansion économique.

La proximité d'une réforme de la T. V. A. suscite, en Allemagne comme en France, et peut-être davantage en Allemagne que chez nous, des comportements attentistes.

Un article paru dans une revue spécialisée titrait récemment : « La fin de la crise de l'Allemagne est-elle pour le 3 janvier 1968 ? » Pourquoi le 3 janvier ? Parce que c'est le premier jour ouvrable après les fêtes de fin d'année. C'est à partir de ce moment que les ventes pourront être facturées en prévoyant le nouveau taux de T. V. A.

La première partie de la loi de finances pour 1968 nous donnera l'occasion d'aborder le même problème.

La levée de l'hypothèque du changement de régime fiscal provoquera sans doute des réactions psychologiques dont il n'est pas possible de prévoir avec certitude les conséquences sur la rapidité de la reprise.

Pour toutes les raisons que nous venons d'indiquer, il ne me paraît donc pas surprenant que notre gouvernement suive avec une particulière circonspection les choses d'Allemagne car, selon le tour qu'elles prendront, elles ne pourront pas rester pour nous sans conséquence.

Même si les conjoncturistes européens et américains s'accordent à escompter une reprise en Allemagne et aux États-Unis dans le premier semestre de 1968, la science de la prévision n'en est pas arrivée à un degré de perfection tel qu'elle donne vraiment toutes garanties. Il n'est que de reprendre les prévisions formulées à la fin de 1966 pour 1967 et de savoir qu'elles ont déjà été rectifiées en mai et qu'elles le sont encore aujourd'hui. Il faut d'ailleurs reconnaître que M. le ministre de l'économie et des finances n'a pas cherché à dissimuler cette imperfection.

Compte tenu de cette incertitude, on comprend mieux l'attitude du Gouvernement qui agit en 1967 pour soutenir la conjoncture, ce qui se traduit par un découvert de sept milliards de francs, et qui prévoit pour 1968 à la fois un équilibre au-dessus de la ligne entre les dépenses de fonctionnement et les ressources permanentes et un léger découvert — 1.789 millions de francs — pour les crédits à l'économie.

C'est autour de ce problème que les observations de nos collègues en commission et les réponses du ministre ont été les plus animées : critiques des uns sur la part excessive des charges publiques par rapport au produit intérieur brut, déception traduite par d'autres qui estiment que l'économie n'est pas suffisamment stimulée.

Je dirai seulement, pour ma part, d'abord que dans son projet de budget le Gouvernement marque clairement qu'il n'entend pas ralentir les investissements publics qui sont la condition de la modernisation de notre équipement ; dans certains secteurs même, les prévisions du plan sont dépassées ; secondement, que face à la conjoncture qui demeure encore hésitante, il entend se réserver les moyens de soutenir l'expansion en recourant, lorsqu'il le jugera nécessaire, à de nouvelles mesures d'encouragement direct de la consommation.

L'équilibre de 1968, tel qu'il nous est proposé, apparaît comme un équilibre d'attente entre la fin de la pause conjoncturelle et le début d'une reprise pour laquelle des éléments favorables semblent réunis. Le Gouvernement n'a pas pris un parti délibéré en faveur d'une relance massive et généralisée de la consommation dont on peut craindre qu'elle développerait les tensions inflationnistes, dans les on tentations dont notre pays n'est pas encore complètement débarrassé.

Il n'a cependant pas exclu l'hypothèse où des phénomènes de surchauffe se produiraient en 1968 et il a formulé, pour ce cas, l'intention d'intervenir pour freiner celle-ci. Les moyens dont dispose le ministre des finances sont considérables, bien qu'ils ne soient pas toujours d'effet mesuré et rapide.

L'effort sur les investissements publics et l'intention déclarée de favoriser les investissements privés en évitant d'accaparer l'épargne pour les circuits publics, ainsi que la préoccupation de maintenir un niveau de prix compatible avec la concurrence qu'affrontent nos entreprises sur les marchés étrangers, se justifient d'abord par l'influence reconnue de l'extérieur sur l'économie française, et, plus encore, par l'accroissement prévisible de cette influence sur les perspectives du Marché commun et du Kennedy Round.

L'aptitude de l'économie française à la concurrence internationale dépend de toute évidence de la poursuite d'une expansion équilibrée. Toute rupture brusque des équilibres fondamentaux verrait s'éloigner les chances de tenir notre place dans la compétition. Elle aurait très rapidement des conséquences graves pour notre production et par conséquent aussi pour l'emploi.

Analysons maintenant les conditions dans lesquelles se présente pour la France l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 1968.

Cette date est à la fois celle qui verra disparaître les barrières douanières entre les six pays de la Communauté et celle où

commenceront à s'appliquer les accords de Genève sur le Kennedy Round A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, les barrières douanières avec nos partenaires du Marché commun vont disparaître.

A l'égard des tiers, la France devra s'aligner sur le tarif extérieur commun, qui lui-même va diminuer en application des accords de Genève.

Ainsi, à l'égard de l'Allemagne, allons-nous voir notre protection réduite à zéro. Il est vrai qu'elle n'est actuellement que de 2,50 à 3 p. 100.

A l'égard des pays tiers, notre protection qui est encore substantielle, puisqu'elle est de 14 p. 100 en moyenne, va subir une diminution globale de 30 p. 100, ce qui la ramènera aux environs de 10 p. 100.

En dépit des efforts certains de nos entreprises pour améliorer leur productivité, en dépit des perspectives de reprise de l'économie allemande, nous devons rester attentifs à la situation de notre commerce extérieur.

Au vu des résultats depuis la fin de 1966, cette situation est en effet préoccupante parce qu'elle ne paraît pas due exclusivement aux difficultés conjoncturelles de nos clients.

Les très nombreuses mesures d'encouragement prises par le Gouvernement n'ont pas encore provoqué un esprit assez agressif pour la conquête des marchés. L'évolution des échanges globaux, appréciée à partir des résultats du premier semestre de 1967 révèle, en effet, que le développement moins rapide de l'activité économique en France a entraîné une croissance plus modérée des importations, tandis que la conjoncture internationale médiocre freinait l'essor des ventes. Le ralentissement a été plus sensible à l'exportation qu'à l'importation puisque la progression des ventes a été trois fois plus faible que l'an dernier et celle des achats deux fois seulement. Malgré les résultats favorables des échanges avec la zone franc, le pourcentage de couverture des exportations par les importations est tombé à 89 p. 100 au premier semestre 1967 — on sait que l'équilibre s'établit à 93 p. 100. Pendant deux mois consécutifs, en avril et en mai, le seuil à partir duquel l'indicateur d'alerte prévu dans le V<sup>e</sup> plan doit fonctionner a été atteint. Les résultats favorables du mois de juin ont toutefois empêché le « clignotant de s'allumer ».

Les difficultés conjoncturelles éprouvées par nos principaux clients n'expliquent pas à elles seules notre recul sur les marchés extérieurs. Cette influence se mesure presque exclusivement dans nos relations commerciales avec l'Allemagne. Le total de nos exportations vers des pays d'importance secondaire — qui est à peu près égal à nos ventes sur l'Allemagne — a également fléchi.

On peut noter enfin que sur le marché allemand, premier client de la France, notre position s'est affaiblie, alors que celles de nos partenaires du Marché commun se sont améliorées ou maintenues. Il en est de même sur les principaux marchés étrangers.

La nouvelle situation douanière ainsi que celle qui résultera de l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée en Allemagne vont donc nous obliger d'abord à une vigilance particulière sur les prix.

Si nous regardons au-delà de la durée d'application du V<sup>e</sup> Plan et de la mise en place des mécanismes du Marché commun, nous voyons apparaître un affrontement inéluctable au niveau des techniques, de la recherche et des marchés.

L'un des motifs qui a inspiré la loi d'habilitation dans ce qu'on a appelé le point IV était de donner au Gouvernement la possibilité de prendre rapidement par ordonnances des mesures tendant justement à permettre à notre économie de s'organiser dans cette perspective. Les mesures nouvelles d'incitation aux fusions et aux regroupements d'entreprises vont dans ce sens.

Ce serait cependant commettre une erreur de l'imputer à sa seule dimension la capacité concurrentielle d'une entreprise. La concentration présente certes des avantages. Elle est susceptible, en accroissant la capacité financière, de faciliter les investissements; elle rend plus aisée l'implantation de réseaux commerciaux, elle permet de diversifier les productions et parfois d'améliorer la dimension des unités de fabrication; elle permet surtout aux entreprises d'accroître la part de leurs ressources consacrée à la recherche et c'est là un avantage déterminant.

Dans notre monde où la technique et l'innovation priment, seules les entreprises qui intègrent dans leurs fabrications les plus récents progrès technologiques peuvent s'assurer une place dominante sur les marchés intérieur et extérieur.

Observons, toutefois, que la dimension des entreprises ne doit pas être considérée comme une fin en soi. Il est souhaitable que nos structures, principalement industrielles, évoluent dans le sens d'une concentration accrue, mais il serait dangereux que les chefs d'entreprise ne voient dans les regroupements auxquels ils participent qu'un moyen de défense à l'égard de la concurrence étrangère. Il leur faudra accepter les disciplines

les plus modernes de gestion, utiliser la puissance accrue des groupes constitués pour élaborer des politiques dynamiques et, à l'occasion, se montrer plus hardies; sinon, le rempart de leur dimension ne saurait les protéger.

Du reste, toute l'économie ne saurait être organisée exclusivement sur la base de grandes unités. Aussi bien dans le domaine industriel, dans le domaine commercial que dans celui de l'agriculture, une économie en voie de transformation et de développement rapides laisse une place à des unités plus réduites, voire familiales et artisanales.

Dans ces entreprises, la compétitivité est bien davantage en rapport avec la qualité de la production offerte ou du service rendu, c'est-à-dire avec l'efficacité du chef d'entreprise, qu'avec l'importance des moyens matériels ou financiers utilisés. Dans les pays les plus industrialisés, ces entreprises, de dimensions modestes, continuent de trouver les moyens d'une coexistence prospère.

Aux Etats-Unis, par exemple, il s'en crée un grand nombre chaque année et la plupart d'entre elles sont, à leur origine, d'une dimension comparable à celle de nos entreprises artisanales.

Sur le plan français, et bien plus encore que dans les périodes de plein emploi, nous devons veiller non seulement à assurer leur survie, mais encore à encourager leur modernisation et le développement de leurs activités créatrices d'emplois, à un moment où le problème se pose douloureusement dans certaines régions de notre pays.

Sur ce point si sensible du monde rural, nous ne devons pas sous-estimer l'effort considérable entrepris depuis 1961 pour accorder le bénéfice de l'assurance maladie aux exploitants agricoles. Sans doute cet effort, accompagné des mesures prises dans le cadre de l'indemnité de départ, n'a-t-il pas produit tout l'effet escompté. Sans doute n'a-t-il pas, pour reprendre votre expression, monsieur le ministre de l'économie et des finances, permis de délivrer le monde rural de son sentiment de frustration. Même s'il pèse sur le budget de l'Etat, il constitue cependant sur le plan humain un bienfait inappréciable.

Pour la même raison, je voudrais formuler le vœu que la mise en application de la loi sur l'assurance maladie des travailleurs non salariés ne soit pas davantage retardée.

A côté de l'effort strictement national pour maîtriser l'évolution nécessaire de nos structures économiques en permettant à nos entreprises de se placer au niveau des meilleures sur le marché européen, il est évident que nous devons envisager l'harmonisation des activités des grands secteurs nationaux, en accord avec nos partenaires.

On a parlé d'harmonisation fiscale, d'harmonisation des charges sociales, d'élaboration d'une politique commune de l'énergie. Je me bornerai pour ma part, monsieur le ministre de l'économie et des finances, à appeler votre attention sur l'harmonisation de certains équipements collectifs de base.

Je voudrais aussi insister sur la nécessité de regrouper, au niveau européen, les efforts de recherche qui sont actuellement dispersés au sein de chacun des Etats membres. Certes, de nombreuses organisations communes ont été mises sur pied dans des domaines spécialisés. Elles témoignent de la volonté d'une action commune. Il reste pourtant beaucoup à faire, tout au moins dans le domaine de la recherche fondamentale, pour éviter les doubles emplois et réunir au moindre coût les moyens de recherche capables d'atteindre le seuil critique.

Dans ces deux secteurs et dès 1965, le Gouvernement français a pris auprès de la commission de la Communauté économique européenne des initiatives favorables à une action communautaire. De nombreux rapprochements des politiques nationales sont déjà intervenus, mais nous devons contribuer à hâter leur développement afin d'aboutir à des accords dans les meilleurs délais.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que je croyais utile de vous présenter oralement. Si elles ont porté principalement sur le commerce extérieur et sur les conséquences de la libération des échanges, c'est que 1968 marque un tournant décisif pour notre économie.

Je vais maintenant vous rendre compte des travaux de la commission des finances à propos de l'examen de la première partie de la loi de finances. Plus peut-être qu'il est habituel j'ai consacré dans la deuxième partie de mon rapport écrit une place importante aux différentes doctrines économiques qui se sont affrontées lors du débat en commission.

Dans ce domaine des idées il est difficile de prétendre résumer sans déformer. Je me contenterai donc, dans cet exposé oral, d'analyser les conclusions des travaux de notre commission sur les articles fiscaux.

Les dispositions soumises à notre examen sont en effet particulièrement variées. Elles sont aussi fort complexes, notamment pour tout ce qui concerne la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Nous ne sommes du reste pas les seuls à affronter cette complexité, et les députés allemands consacrent pour leur part, au Bundestag, de nombreuses séances à la mise au point des textes définitifs pour leur propre projet de T. V. A.

J'ajoute que l'administration a passé de longs mois à étudier les dispositions en cause et que notre délai d'examen a été relativement bref.

Dans ces conditions, il ne me paraît pas extraordinaire que votre commission ait marqué, sur certains points particuliers, une réserve justifiée par le souci d'être pleinement éclairée sur des chapitres délicats.

Malgré les moins-values de recettes très importantes qui résulteront de la mise en application de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, un certain nombre de mesures d'allègement ont été proposées par le Gouvernement en matière d'impôt sur le revenu et adoptées par la commission.

Il s'agit notamment de l'abaissement de 75 à 70 ans de l'âge limite pour les personnes âgées bénéficiant d'un régime spécial d'exonération et de décade; d'une réduction d'impôt égale à 5 p. 100 du montant des pensions d'invalidité de la sécurité sociale; de la possibilité, pour les fonctionnaires, de déduire les cotisations versées à la caisse nationale de prévoyance de la fonction publique; enfin du relèvement des limites dans lesquelles pourront être exonérées les subventions reçues de leurs employeurs par les salariés dans le cadre de la participation à l'effort de construction.

Bien que ne mettant pas en cause les règles générales de liquidation de l'impôt, ces quatre mesures profiteront à un nombre important de contribuables. Il en est de même d'ailleurs de l'élargissement des règles prévoyant le dégrèvement de contribution mobilière en faveur des contribuables âgés ne disposant que de faibles ressources.

J'en viens maintenant à trois dispositions fiscales dont le caractère technique a rendu la discussion laborieuse.

Notre commission a repoussé l'article 13 instituant une taxe à l'essieu parce qu'elle ne s'est pas estimée suffisamment éclairée sur l'ensemble des préoccupations d'économie générale, de coordination des transports et d'entretien routier qui justifient la proposition du Gouvernement.

Elle a adopté l'article 9 sur l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'agriculture, après l'avoir amendé.

Le problème soulevé par l'article 7 mérite une explication. Il s'agit, pour le Gouvernement, de trouver une compensation partielle aux déductions décidées par les décrets du 1<sup>er</sup> février 1967. Le principe de ces déductions n'est pas contesté, tout au moins par la majorité de notre commission qui a, sur ma proposition, repoussé les amendements de suppression de cet article 7.

Le Gouvernement propose donc de relever d'un point le taux intermédiaire de la T. V. A. actuellement fixé à 12 p. 100. Dans l'hypothèse de ce choix, certains problèmes sectoriels n'avaient pas échappé à nos collègues et ils avaient souhaité que, par divers amendements, soit aménagée le régime de la construction, des vins et des transports de voyageurs.

La commission a cependant voulu explorer à fond le sujet et connaître les raisons du choix fait par le Gouvernement en faveur de l'augmentation du taux intermédiaire de la T. V. A. Il ne semblait pas en effet impossible de choisir plutôt le taux normal de 16,66 p. 100 pour l'affecter d'une majoration. Il est vrai que l'on peut se demander si l'effet sur les prix ne serait pas plus sensible sur l'un que sur l'autre.

On doit aussi constater, même en se conformant à la saine tradition qui interdit de contester les évaluations de recettes, que le produit escompté de la T. V. A. généralisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain peut dépendre de nombreuses circonstances tenant à la conjoncture.

Or, précisément, le mécanisme juridique de la loi du 6 janvier 1966 n'accorde aucune souplesse d'action au Gouvernement pour la fixation en baisse du taux intermédiaire, tandis qu'il l'autorise à abaisser celui du taux normal de la T. V. A.

Cet ensemble de préoccupations a conduit votre rapporteur général à présenter un amendement, que la commission a adopté, et qui tend à accorder au Gouvernement le droit de fixer par décret l'augmentation de ce taux si les résultats escomptés du produit de la T. V. A. pendant les trois premiers mois de sa mise en vigueur se révèlent insuffisants.

Votre commission des finances a également examiné favorablement, et sans leur apporter de modifications majeures, trois autres textes qui étaient proposés par le Gouvernement.

Tout d'abord, elle a accepté le relèvement des droits de consommation et des diverses surtaxes qui frappent les alcools.

En ce qui concerne le régime fiscal des produits pétroliers, elle a suivi le Gouvernement qui demandait la modification des quotités de la taxe intérieure de consommation et l'extension aux réseaux de distribution de l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée.

Enfin elle a accepté l'extension du régime de la T. V. A. à l'ensemble des opérations de construction immobilière qui, jusqu'à maintenant, ne relevaient de cette taxe que dans la mesure où il s'agissait d'immeubles dont les trois quarts au moins étaient destinés à l'habitation.

En revanche, les mesures fiscales tendant à compenser le handicap de l'insularité et à promouvoir l'expansion économique de la Corse n'ont pas été votées par votre commission des finances.

L'article 18 a été disjoint pour que le Gouvernement reconsidère, dans leur ensemble, les problèmes particuliers soulevés par le développement économique de ce département.

C'est dans le même esprit que votre commission a également repoussé l'article qui tendait à majorer les plafonds et les planchers de la taxe spéciale d'équipement destinée à financer les grands travaux d'équipement de la région parisienne.

J'observe toutefois que, pour importants que soient les problèmes auxquels ces deux derniers textes tendaient à apporter une solution, la fiscalité de la Corse et celle de la région parisienne ne mettent pas en cause l'équilibre budgétaire.

Tels sont, en résumé, mes chers collègues, les résultats des travaux de notre commission des finances.

Compte tenu des aménagements que j'ai analysés et du souci légitime d'être mieux éclairée sur certains points délicats, elle a adopté l'ensemble de la première partie de la loi de finances.

En guise de conclusion, j'avoue que ma première expérience de rapporteur général m'a amené à traiter certaines questions qui, à l'analyse, se révèlent difficiles. Il s'agit, bien sûr, de la technique fiscale de la T. V. A., mais aussi et surtout des grands problèmes de notre temps.

Il n'est pas aisé, quoiqu'il faille s'y efforcer, d'analyser l'interférence des économies dans un cadre communautaire ou international. Il est plus difficile encore — et c'est la tâche du Gouvernement — de chercher à maîtriser à la fois la conjoncture et les problèmes posés par cette interférence. Il lui faut concilier les exigences du développement économique et de la rénovation des structures avec celles de l'emploi et, plus généralement, avec celles du mieux-être social.

Un choix irréversible a été fait pour ouvrir l'économie française à l'économie internationale. L'heure est donc passée de s'interroger sur l'opportunité de ce choix. Il convient seulement d'en mesurer les conséquences et peut-être aussi de dissiper quelques illusions. Les tourments du monde agricole démontrent présentement que le Marché commun n'ouvre pas, à coup sûr, l'ère des facilités.

Ne doit-on pas aussi, comme le disait hier M. le Premier ministre, constater que l'industrie affronte une seconde révolution?

Pourtant, quelles que soient ses difficultés particulières, notre pays ne peut avoir d'autre objectif que la croissance. Tous les Français doivent donc se convaincre d'une vérité profonde: ce qui est bon pour la recherche, ce qui est bon pour l'industrie, ce qui est bon pour l'agriculture, ce qui accroît la productivité est bon pour l'ensemble du pays.

La croissance ne peut cependant être acceptée que si nous sommes prêts à en assumer toutes les conséquences sociales. Il n'y a pas de véritable progrès économique s'il ne s'appuie sur l'éducation, sur la formation professionnelle, sur la promotion des hommes; mais il n'y en a pas non plus s'il doit s'accompagner de sous-emploi et de déséquilibres régionaux.

Tous ceux qui exercent en France des responsabilités publiques savent, au reste, que la croissance économique doit aller de pair avec le progrès social. La part que notre budget consent aux investissements sociaux collectifs illustre notre refus d'une société qui ne serait qu'une société de production.

Dans une telle société, les problèmes humains ne seraient considérés que comme les sous-produits inévitables de l'évolution industrielle. Ce qui nous unit, au contraire, par-delà nos nuances de pensées, c'est le respect de l'homme, de sa famille, de sa sécurité, de son droit au travail, à l'instruction, au logement, à l'épanouissement de sa personnalité. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République, des républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances.** Je vous ferai grâce, mesdames et messieurs les députés, des développements classiques sur l'importance politique de la discussion parlementaire intéressant le budget de l'Etat. Je vous ferai grâce aussi de l'évocation de l'importance économique que présente un budget de près de 130 milliards, et qui dépasse même ce chiffre si l'on y ajoute les crédits du ministère des postes et télécommunications. Je vous ferai grâce enfin d'un exposé de politique générale.

M. le rapporteur général vient d'évoquer un certain nombre d'éléments essentiels de cette politique économique générale, et hier, à l'occasion de la discussion de la motion de censure, M. le Premier ministre a fait un exposé complet des grandes orientations de notre politique économique au cours des dernières années.

Enfin beaucoup d'entre vous — du moins je le souhaite — ont encore le souvenir du long débat qui s'est instauré à la fin du mois de juin dernier sur les orientations de notre politique économique.

Je vais donc me borner à vous présenter le budget de 1968 en retenant les quatre idées essentielles qui nous ont inspirés dans sa préparation et qui en ont déterminé les grandes orientations.

C'est d'abord un budget d'assainissement, ou plus exactement un budget dans lequel nous nous sommes efforcés de poursuivre un effort continu d'assainissement.

C'est en second lieu un budget où nous avons voulu faire, en application du V<sup>e</sup> Plan, la part la plus importante aux investissements qui sont à la charge de l'Etat.

C'est en troisième lieu un budget destiné à préparer l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet prochain, c'est-à-dire la suppression des droits de douane à l'intérieur de la Communauté économique européenne et, au-delà, l'accroissement de la compétition internationale.

C'est enfin un budget de soutien de l'économie, dans une période de conjoncture moyenne.

En premier lieu, ce budget marque un effort d'assainissement.

Il y a un an, sous la précédente législature, lors de la présentation du budget pour 1967, j'évoquais les problèmes difficiles résultant, d'une part, du déficit de la sécurité sociale et, d'autre part, du déficit de certaines entreprises publiques, notamment des entreprises de transport.

En ce qui concerne la sécurité sociale, je tiens à redire, après M. le Premier ministre qui l'a indiqué hier, à quel point la situation était de celles dont la nature exige une intervention des pouvoirs publics. En 1966, le déficit était de 2 milliards de francs. En 1967, comme je l'avais annoncé il y a un an, il aura été de trois milliards de francs.

Ne rien faire, c'était nous condamner à supporter dans le budget de 1968 un déficit supérieur à 4 milliards et c'était accepter de laisser se développer une progression qui aurait conduit, en moins de cinq ans, à un déficit d'environ 10 milliards de francs. Comme je l'avais dit l'an dernier, des études étaient nécessaires. Elles ont été menées à bien par le ministre des affaires sociales et par des comités interministériels. Un effort d'ensemble était nécessaire. Cet effort a été accompli.

Grâce à cet effort d'ensemble, le budget de 1968 ne comportera aucune participation au déficit de la sécurité sociale car ce déficit aura été résorbé.

En ce qui concerne la répartition des nouvelles charges, l'Etat, pour sa part, prend par rapport à la situation actuelle 600 millions de francs à son compte. Et il y aura probablement 200 à 300 millions de francs supplémentaires au titre de l'augmentation des cotisations qui accompagne, pour l'Etat comme pour l'ensemble des employeurs, celle des salaires versés.

Cet effort se traduit aussi par des dispositions qui doivent éviter, au cours des années prochaines, la réapparition d'une croissance excessive des prestations, qui risquerait à chaque instant de nécessiter à nouveau un appel au budget de l'Etat.

Ce problème se posait dans des termes analogues pour les entreprises publiques. Depuis un certain nombre d'années, leur déficit avait été aggravé par suite d'une évolution des charges, mais aussi par suite d'une évolution structurelle, notamment dans le domaine des transports.

C'est ainsi qu'ont été prises des mesures aboutissant à un relèvement des tarifs des transports parisiens, du chemin de fer, du gaz, de l'électricité, afin que la charge de ces services soit partagée entre l'utilisateur et le contribuable.

Là aussi, les mesures prises n'ont pas été uniquement d'ordre financier; des mesures d'ensemble ont été ou sont envisagées, en particulier en ce qui concerne l'évolution des charbonnages et l'effort pour créer et développer un secteur de la chimie à partir des charbonnages et des mines. C'est également à une politique coordonnée des transports que se rattache la taxe pour l'usage des routes, dont nous reparlerons.

Ces mesures intéressant le déficit de la sécurité sociale ou des entreprises publiques ont fait l'objet de vives protestations. Mais je vous demande, à vous, mesdames, messieurs, qui voterez le budget, d'imaginer les protestations qui s'élèveraient sur ces bancs si nous vous présentions un budget qui, du fait de l'absence de réforme, supporterait, en 1968, un déficit de 1 milliard et demi de francs pour les charbonnages, auquel s'ajouterait un déficit de plus de 4 milliards de francs pour la sécurité sociale, de plus de 5 milliards de francs pour les chemins de fer, de plus de 1 milliard de francs pour les transports parisiens, sans

complier, éventuellement, des subventions aux entreprises d'énergie dont l'autofinancement ne serait plus satisfaisant.

Il est vrai que nous n'avons pas tout résorbé, car il faut tenir compte des exigences propres aux services publics. Il y a aussi des exigences de reconversion lente dans certains secteurs. Mais il était indispensable d'entreprendre un effort, celui-ci devra être poursuivi.

C'est grâce à cet effort que, malgré les dépenses nouvelles et les dépenses d'investissements, la hausse des dépenses publiques de 1968 par rapport à 1967 est inférieure à la hausse des dépenses publiques de 1967 par rapport à 1966. C'est grâce à cet effort que nous pourrions — je vais vous en dire un mot tout à l'heure — développer les investissements dans des conditions extrêmement favorables par rapport aux exigences du Plan. C'est grâce à cet effort que des sommes ont pu être dégagées pour de nouvelles interventions, par exemple les 250 millions de francs en faveur des travailleurs sans emploi ou l'augmentation de plus de 50 p. 100 des crédits affectés au soutien des prix agricoles.

Cette tâche devra être poursuivie. L'Etat doit, dans ses services publics, se mettre à l'heure de la productivité. M. Boulin, secrétaire d'Etat aux finances, se préoccupe de l'examen continu des services votés. Ce n'est que le début d'une politique qui, au-delà de l'année 1968, devra chaque année se traduire par un réexamen des dépenses qu'à l'intérieur du budget de l'Etat on peut et on doit limiter. Voilà le premier caractère.

Le deuxième caractère de ce budget est d'être un budget d'investissements, c'est-à-dire un budget où la partie la plus importante de l'augmentation des dépenses publiques est consacrée par l'Etat aux équipements. Si je veux insister sur ce point, si je veux dire que l'augmentation des investissements, d'une année sur l'autre, est de 11 p. 100, c'est-à-dire le chiffre le plus élevé que nous ayons connu, c'est parce qu'il nous a été reproché, en particulier par M. Mendès-France — que je regrette de ne pas voir à son banc — d'être les artisans...

**M. Gaston Defferre.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je vous en prie.

**M. Gaston Defferre.** M. Mendès-France s'était fait inscrire dans la discussion générale. S'il est absent aujourd'hui, c'est parce qu'il est assez sérieusement souffrant.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je lui présente tous mes vœux de rétablissement et je souhaite avoir le plaisir de pouvoir bientôt reprendre avec lui les échanges de vues auxquels nous sommes habitués. (Applaudissements.)

Sa thèse ne lui est d'ailleurs pas propre. Je crois qu'elle est aussi la vôtre, monsieur Defferre. C'est donc à vous que je vais m'adresser.

Nous sommes, dites-vous, partisans d'une certaine déplanification. Or la présentation de ce budget — notamment tout ce que je viens de vous dire en matière d'augmentation des investissements — vous apporte la preuve chiffrée que le Gouvernement a le souci constant de prendre les objectifs du Plan comme autant d'objectifs qui doivent inspirer son action quotidienne.

Ce V<sup>e</sup> Plan se réalise d'ailleurs — c'est l'occasion de le dire — dans des conditions qui, pour la plupart, sont satisfaisantes.

Ceux qui l'ont discuté ici et voté se souviennent qu'il mettait l'accent sur la priorité à donner à l'épargne et aux investissements.

Au moment où nous arrivons à la troisième année d'exécution du Plan, nous pouvons estimer que nous sommes sur la bonne route pour atteindre les objectifs sur ces deux points. Le taux d'épargne est supérieur, pour les deux premières années, à la prévision du Plan. La croissance des investissements est également supérieure à cette prévision. Les investissements réalisés par les administrations se seront accrus en moyenne de 12 p. 100 chaque année de 1965 à 1968, ce qui est nettement supérieur à ce que le Plan avait prévu, c'est-à-dire un taux moyen de 8 p. 100.

Et s'agissant des investissements productifs ou du logement, nous sommes également au-dessus des chiffres prévus par le Plan.

Il est vrai que nous avons des préoccupations en ce qui concerne le commerce extérieur. Mais chaque fois que des allusions sont faites à ces problèmes de commerce extérieur et de déséquilibre, je voudrais que l'on reconnaisse aussi que notre balance des paiements est restée équilibrée, grâce à la bonne tenue de notre monnaie et à la politique monétaire suivie. Les déficits de nos échanges commerciaux n'ont pas eu de conséquences en ce qui concerne notre balance des paiements, qui reste équilibrée, conformément aux recommandations du Plan.

Il est vrai que nous avons assisté, au cours des derniers mois, à une croissance relativement moindre de notre production industrielle. Il n'en demeure pas moins que, pour l'ensemble de l'année 1967, la production intérieure brute sera supérieure de plus de 4 p. 100 à celle de 1966 et que nous prévoyons

pour l'année prochaine de maintenir l'augmentation de l'expansion intérieure au taux qui avait été prévu par le V<sup>e</sup> Plan.

En d'autres termes — et je voudrais que chacun ici le sache, au moins parmi ceux qui se préparent à émettre un vote favorable — ce budget se situe dans une politique économique dont les objectifs du Plan demeurent l'expression fondamentale.

Cela est encore plus net quand on regarde les investissements qui, à l'intérieur du Plan, sont à la charge de l'Etat. Les précisions que je vais apporter vont peut-être à l'encontre de certaines idées reçues. Mais je vous demande, mesdames, messieurs, d'être attentifs à l'énumération que je vais faire.

Si le budget de 1968 s'exécute comme prévu, que verrons-nous à l'issue de la troisième année du Plan ? Je vais donner ici des indications qui valent aussi bien pour le secteur programmé que pour le secteur non programmé.

Il existe un assez grand nombre de secteurs où nous faisons plus que ce que le Plan avait prévu. Ce sont les secteurs de l'équipement rural, des transports urbains, de la formation professionnelle, de l'enseignement technique, des télécommunications, de la recherche, en y comprenant le plan calcul, de la construction aéronautique et de l'espace.

Il est des secteurs où nous suivons d'assez près le Plan, avec même une certaine tendance au dépassement. Ce sont les secteurs du logement et de l'éducation nationale, exception faite de l'enseignement technique, dont la croissance est nettement supérieure au Plan.

Nous serons également à la hauteur des objectifs du Plan pour l'équipement urbain — à l'exception des transports urbains pour lesquels, je viens de le dire, les réalisations sont nettement supérieures — ainsi que pour les ports maritimes et pour l'équipement sanitaire et social, au moins en ce qui concerne la part de l'Etat. J'y reviendrai tout à l'heure.

Dans deux secteurs subsistera à la fin de 1968 un léger retard par rapport au Plan : l'équipement routier — mais le budget de 1968 fait un effort particulier — et les voies navigables.

Que chacun d'entre vous, mesdames et messieurs les députés, se rende bien compte du caractère exceptionnel de ce bilan, lequel ne manque d'ailleurs pas de nous poser des problèmes.

Du point de vue budgétaire, le V<sup>e</sup> Plan était ambilieux. Ni M. le Premier ministre, ni M. Giscard d'Estaing, ni les orateurs de la majorité ne l'avaient dissimulé à l'époque. Le V<sup>e</sup> Plan met à la charge du budget des sommes fort importantes et, à certains égards, on a pu considérer que les investissements prévus nécessitaient de la part du contribuable, voire de l'épargnant, un effort excessif par rapport aux exigences de la stabilité.

Nous avons pris le risque d'aller assez loin, notamment en raison de la conjoncture. Mais si le budget de 1968 s'exécute tel qu'il est prévu, on pourra dire que les objectifs du Plan en ce qui concerne les investissements de l'Etat auront été non seulement respectés, mais même, dans un grand nombre de domaines, dépassés.

Trois questions soulèvent des tempêtes. Je ne les esquivai pas. Je veux parler des investissements des collectivités locales, de l'équipement rural et de la construction.

Pour les collectivités locales — il faut que chacun le sache dans cette Assemblée et que les présents en informent les absents — le taux d'accroissement est très élevé. Il est même si élevé que les objectifs du Plan sont dépassés et que, au rythme où ces investissements s'effectuent, nous risquons d'éprouver un jour les préoccupations qu'ont eues les gouvernements de certains pays voisins du nôtre devant une menace d'inflation due à l'excès d'investissement des collectivités locales et aux difficultés de financement qui en résultaient.

Lorsque l'on examine les versements de prêts effectués par la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, on note en moyenne, en 1967 par rapport à 1966, et, pour les prévisions actuelles, en 1968 par rapport à 1967, une augmentation très élevée puisqu'elle est, les deux fois, de 20 p. 100. Ce sont là des taux exceptionnels.

Il est vrai qu'il s'agit de calculs globaux et qu'un problème de répartition se pose. Ce sera l'objet de notre travail au cours des prochains mois.

Le Plan a évalué l'importance de la contribution globale des collectivités locales et de la participation de l'Etat à cet effort. Or, il arrive que soient effectués certains travaux qui ne sont pas prévus au Plan. Cela entraîne comme conséquence immédiate une diminution des travaux prévus au Plan. D'autre part, il est vrai que des inégalités existent entre les communes selon leurs ressources, inégalités qui choquent notre souci de tenir la balance égale.

La disposition prévue dans la loi sur la taxe à la valeur ajoutée, c'est-à-dire le fait d'attribuer aux collectivités locales le produit du versement effectué par les entreprises sur les salaires, et le projet de loi soumis à votre appréciation et concernant la fiscalité locale sont les premières mesures qui peuvent permettre de compenser une certaine inégalité dans le

financement propre des collectivités locales. C'est là un travail qu'il faudra poursuivre.

Mais que les députés sachent que, globalement, non seulement nous respecterons les objectifs du Plan en ce qui concerne la totalité des sommes affectées aux investissements des collectivités locales, mais que nous sommes sur la voie de les dépasser nettement.

En ce qui concerne l'équipement rural, j'entends souvent — autant que vous, si ce n'est plus que vous — pas mal de plaintes. Celles-ci se fondent sur une croissance jugée insuffisante de certaines dépenses, dans le budget de 1968, notamment en matière d'adduction d'eau ou de remembrement.

Je voudrais que vous preniez conscience de ce que représente directement ou indirectement l'effort budgétaire en faveur de l'équipement agricole.

Dans son ensemble, l'équipement rural, qui comporte, il est vrai, un équipement de commercialisation est, de tous les secteurs programmés, celui qui a le taux de réalisation le plus élevé.

À la fin de la troisième année du Plan, le taux de réalisation de l'équipement rural sera de 61 p. 100 par rapport aux objectifs du Plan. C'est le chiffre le plus élevé de tous.

Sachez, d'autre part, que des secteurs particuliers sont favorisés.

Sous la précédente législature, l'Assemblée a voté une loi de programme sur l'élevage, qui prévoyait d'ajouter de nouveaux crédits à ceux qu'avait prévus le Plan. Les dotations portées au budget de 1968 sont encore supérieures à celles que la loi de programme avait déjà indiquées.

À côté de cet effort direct, il y a un effort indirect, et le budget qui vous est soumis présente sur ce point des caractéristiques que vous devez connaître.

Il s'agit, en premier lieu, d'un effort de soutien des marchés. Si vous ajoutez ce que nous envisageons de faire pour soutenir les marchés des céréales, du lait, de la viande et, accessoirement, du sucre et des oléagineux, vous arrivez à un total de 3,5 milliards, soit une augmentation de plus de 50 p. 100 par rapport à ce qui était prévu et à ce qui a été dépensé en 1967.

En ce qui concerne la protection sociale des agriculteurs, c'est-à-dire la diminution de leurs charges et la possibilité pour eux d'affecter une partie de leurs revenus à l'équipement ou à d'autres opérations, sachez qu'en 1968 le B. A. P. S. A. sera aidé à 78 p. 100 par le budget de l'Etat et que l'ensemble de l'aide sociale consentie aux agriculteurs représente, dans le projet de loi de finances pour 1968, 5 p. 100 des dépenses totales.

À cela s'ajoute la contribution de l'Etat au Crédit agricole. Dans le budget de 1968, le montant de la charge afférente au service des bons et emprunts atteindra près d'un milliard de francs. Cette somme sera encore accrue de l'incidence de la décision récemment prise par un comité interministériel, décision qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 1968 et qui consiste à baisser le taux des prêts accordés pour les bâtiments affectés à l'élevage de 5 à 3 p. 100.

Si vous considérez en outre l'effort représenté par l'application de la taxe sur la valeur ajoutée, vous obtenez un total qui montre que le budget de 1968 traduit en faveur de l'équipement rural un effort bien supérieur à celui des budgets précédents.

Un troisième sujet provoquait la tempête : la construction. Comparons ici ce qui a été fait en 1967 et ce qui est prévu pour 1968.

Comme je l'ai dit à cette tribune au mois de juin et comme l'a rappelé hier M. le Premier ministre, les mesures de soutien de l'expansion arrêtées au cours du premier semestre de cette année ont porté d'abord sur ce secteur pour des raisons sur lesquelles je ne reviens pas.

Un programme supplémentaire de logements a été établi. Nous avons procédé à de nouvelles mises en chantier, en passant des commandes par anticipation sur le programme de 1968. Nous avons amélioré les conditions d'octroi des prêts du Crédit foncier ; et diverses actions ont été menées sur le marché du logement. Au total, en 1967, le nombre des mises en chantier s'élèvera à plus de 445.000 et celui des logements achevés sera de l'ordre de 425.000.

Le budget qui vous est présenté permettra, en 1968, selon les cas, d'atteindre ou de dépasser les objectifs prévus par le V<sup>e</sup> Plan pour 1970 en ce qui concerne les logements aidés par l'Etat. Les objectifs seront atteints pour les habitations à loyer modéré de type locatif, pour les programmes sociaux de relogement, pour les constructions réalisées sous le régime de l'accèsion à la propriété, pour les logements bénéficiant de prêts différés du Crédit foncier ; ils seront dépassés pour les logements construits sous le régime des prêts spéciaux ordinaires du Crédit foncier et pour ceux qui bénéficient de primes sans prêt.

En définitive, le nombre prévu de logements bénéficiant de l'aide de l'Etat sera, en 1968, de 368.000 alors que l'objectif 1970 était 305.000 logements.

Ce dépassement très net signifie, je le répète; que nous avons voulu compenser par un effort nouveau le fait que les espérances mises dans le développement du secteur non aidé ne pouvaient être satisfaites dans les délais prévus. Ce ralentissement du secteur non aidé doit progressivement prendre fin. Les prêts accordés au titre de l'épargne-logement vont bientôt atteindre leur régime normal. Par ailleurs, le marché hypothécaire mis en place cette année commence aussi à produire ses effets.

Sachez que le développement du marché hypothécaire a déjà permis de diminuer de trois à quatre points le taux des prêts à la construction, que la durée des prêts est maintenant supérieure à quinze ans et qu'un volume d'épargne de près d'un milliard de francs a été ainsi attiré vers ce marché.

En d'autres termes, s'agissant des trois domaines de l'investissement qui soulevaient plus particulièrement les tempêtes, les courroux et les revendications: collectivités locales, équipement rural et construction, vous pouvez admettre que le budget de 1968 devrait satisfaire les plus exigeants.

Ce budget présente une troisième caractéristique: il est destiné à faire face à l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 1968, date à laquelle disparaîtront les droits de douane à l'intérieur de la Communauté économique européenne et, au-delà, à la compétition internationale.

Je vous ferai grâce de longs développements sur les pertes enregistrées par le budget à cet égard. Sachez simplement que la suppression des droits de douane à l'intérieur de la Communauté économique européenne coûtera 750 millions de francs au Trésor.

Je vous épargnerai aussi des commentaires importants sur les différentes mesures que vous connaissez, car on en a souvent parlé, et qui ont été prises, soit au début de l'année, soit dans le cadre des ordonnances, pour améliorer le caractère compétitif de nos entreprises. Avec la déduction pour investissements décidée en 1966, les dispositions favorisant la fusion des entreprises et celles qui concernent le mouvement des capitaux dû à l'ouverture des frontières, c'est une perte de l'ordre de un milliard que le budget enregistre.

Mais le fait capital de la préparation à cette échéance, c'est la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée et, au-delà de l'application de la loi de janvier 1966, les mesures que nous avons dû prendre en faveur de certains secteurs, notamment le secteur agricole, pour que notre économie soit prête à affronter cette compétition.

Comme vient de le rappeler votre rapporteur général, l'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée va rapidement se développer dans tous les pays du Marché commun. En ce qui concerne l'Allemagne, la généralisation de cette taxe prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 1968. Pour d'autres de nos partenaires de la Communauté économique européenne, ce sera le 1<sup>er</sup> janvier 1969 ou le 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Dans ces conditions, toutes les discussions sur le principe de cette taxe sont maintenant vaines. Faire en sorte que les exportateurs bénéficient de l'effacement des charges fiscales incorporées dans leurs ventes, qu'industriels et commerçants puissent déduire de la taxe sur la valeur ajoutée la part qui a été payée sur les biens d'équipement qu'ils achètent, et ainsi améliorer leurs investissements, que la déduction des impôts frappant les transports puisse diminuer le privilège des régions situées près des sources de matières premières et des marchés de consommation, tout cela et acquis maintenant et, à juste titre, considéré comme un progrès considérable.

J'ajouterais que les décisions que nous avons dû prendre, et que reflète le projet de loi de finances, étaient indispensables. Pour ce qui concerne les investissements et les stocks des commerçants, nous avons décidé des mesures transitoires relativement généreuses. Nous l'avons fait comme l'engagement en avait été pris, après une large consultation des organisations professionnelles. Et si les mesures ont pu paraître généreuses, elles ont aussi fait comprendre à l'ensemble des commerçants, industriels et artisans intéressés la valeur fiscale de l'effort consenti en faveur de la modernisation de leurs entreprises.

Etait également nécessaire l'extension de certaines déductions, notamment aux véhicules utilitaires et à la publicité. A cet égard, des critiques ont été exprimées sans que leurs auteurs se soient bien rendu compte que s'il n'y avait pas déduction de certaines dépenses de publicité, nous régresserions par rapport au régime actuel dans lequel, pour la plus grande part des industriels et des commerçants, les dépenses de publicité peuvent faire l'objet de déductions. Et au moment où la concurrence prend le caractère que vous connaissez ou que vous imaginez, il faut envisager ces déductions.

Il convenait également de prévoir l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée à la distribution des produits pétroliers et à la construction d'immeubles à usage professionnel ou commercial. Dès lors que le mécanisme de la taxe sur la valeur ajoutée tendait à devenir le mécanisme de droit commun, il était bien évident

que tous les doutes et toutes les hésitations sur certaines extensions ou sur certains droits à déduction ne pouvaient demeurer. Nous avons donc pris les décisions nécessaires et le projet de budget en est l'expression.

Mais il reste le problème le plus important sur lequel nous aurons sans doute l'occasion de revenir dans le courant du débat, à savoir l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée à l'agriculture.

Certains d'entre vous se rappellent dans quelles conditions la loi instituant cette taxe a été votée. Il était dit à cette époque que pour l'essentiel l'agriculture devait demeurer en dehors du champ d'application de la législation nouvelle. Un droit d'option était prévu pour un certain nombre d'exploitants agricoles mais il était entendu, et de la manière la plus sincère, sur tous les bancs de l'Assemblée comme dans les instances professionnelles, que ce droit serait accordé à un très petit nombre d'exploitants utilisant des méthodes modernes de culture et de commercialisation de leurs produits.

Par ailleurs, il avait été convenu que pour faire bonne mesure au monde agricole à l'occasion de cette disposition, on supprimait un certain nombre d'impôts frappant les engrais et les produits utiles à l'agriculture, de telle façon qu'une déduction fiscale puisse profiter à l'ensemble des agriculteurs.

En fait, vous le savez aussi bien que moi, en dix-huit mois la face des choses a changé. En d'autres termes, le monde agricole — en tout cas un très grand nombre d'exploitants — a pris conscience, comme beaucoup de commerçants et d'artisans, de l'avantage qu'il pouvait retirer de l'application de la nouvelle loi.

En outre, les organismes professionnels et les organisations coopératives ont offert à leurs membres les services qu'ils pouvaient naturellement leur rendre au sujet de la tenue de leur comptabilité.

Dans ces conditions, nous nous trouvons depuis six mois devant un problème tout différent. L'article 9 de la loi de finances complète donc la loi de 1966 en prévoyant, d'une part, que l'option offerte aux exploitants agricoles sera beaucoup plus large que celle qui avait été primitivement prévue — cela se traduit par certaines dispositions particulières applicables aux exploitants ayant opté — d'autre part — c'est l'initiative la plus importante et budgétairement fort coûteuse — que ceux des exploitants qui n'opteront pas auront droit à un remboursement forfaitaire. Nous avons prévu pour celui-ci deux taux afin que les exploitants intéressés par certaines productions, notamment par l'élevage, puissent bénéficier d'un taux supérieur au taux moyen.

Enfin, à la suite des discussions qui ont eu lieu au sein de la commission des finances, pour les exploitants qui ne voudraient pas opter et qui ne voudraient pas non plus accepter les quelques obligations très simples qui découlent des remboursements forfaitaires, pourrait être maintenu, au moins pour une certaine durée, le régime actuel de subvention au matériel agricole qu'ils achètent.

L'ensemble de ces dispositions fait l'objet de quelques observations de la commission des finances, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Ce cadre — je l'indique immédiatement — non seulement me semble bon, mais me paraît le seul qui puisse être pris en considération, même si quelques améliorations à faible incidence budgétaire peuvent éventuellement être examinées.

Je voudrais que les députés, aussi bien ceux qui voteront ce budget que ceux qui ne le voteront pas, aient une vision très nette des conséquences financières de l'ensemble de ces mesures. Qu'ils prennent en considération le fait que nous ne pouvons pas aborder l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 1968 ni, d'une façon plus générale, la compétition internationale, sans disposer non seulement d'une fiscalité indirecte moderne et du soutien qu'elle apporte aux investissements et à l'exportation. Qu'ils considèrent encore que toutes les dispositions prévues en faveur du commerce et de l'agriculture entraînent une moins-value de près de quatre milliards de francs pour le budget général.

C'est pourquoi, comme l'a indiqué M. Rivain, nous avons décidé de relever le taux de quelques impôts et, surtout, de porter de 12 à 13 p. 100 le taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée.

La commission des finances a envisagé non point l'augmentation de ce taux mais l'augmentation du taux normal. C'est une position que le Gouvernement ne peut pas accepter. Je crois en effet que la commission des finances nourrit une illusion en pensant que l'incidence de sa proposition sur les prix est différente de celle qui découle de la proposition gouvernementale. En fait, elle est sinon identique, du moins analogue. J'ajoute que le taux normal était appliqué, en particulier, à un certain nombre de produits utiles à l'agriculture et son relèvement pourrait aujourd'hui faire l'objet de revendications particulièrement violentes.

D'autre part, et c'est l'élément essentiel, la fiscalité indirecte européenne s'orientera vraisemblablement vers l'application

d'un taux moyen sans doute inférieur à 16,65 p. 100. C'est dire qu'il n'est pas opportun de relever ce dernier taux.

Nous vous proposons donc le maintien de l'augmentation de 12 à 13 p. 100, assorti d'un certain nombre d'adoucissements qui nous ont été demandés touchant notamment la construction, les transports publics de voyageurs et les vins.

Si la commission des finances, et en particulier son rapporteur général, souhaite voir voter une disposition parallèle à celle déjà prévue par la loi pour le taux normal, et qui permettrait au Gouvernement au cas où la situation financière le permettrait, d'abaisser par décret le taux intermédiaire de 13 p. 100 de la taxe sur la valeur ajoutée, je ne cache pas que le Gouvernement est prêt à accepter un amendement dans ce sens et à utiliser, le cas échéant, les possibilités qu'il ouvre.

Il importe que vous sachiez bien que l'ensemble de ces mesures ne constitue qu'une compensation partielle et que, tout compte fait, l'application de la taxe sur la valeur ajoutée et le soutien fiscal à l'économie qu'elle représente se traduisent, pour le Trésor, par une perte nette de 1 milliard 300 millions. C'est l'effort fiscal que nous vous demandons de faire pour permettre à l'économie, notamment au commerce et à l'agriculture, de passer le cap des premiers mois de 1968.

J'en arrive maintenant au quatrième caractère de ce budget. Si je me suis étendu sur ses autres aspects, c'est en raison d'une certaine tendance à orienter la discussion uniquement sur la conjoncture. Il était cependant de mon devoir de vous dire et, je crois, de votre devoir de comprendre l'effort d'assainissement, l'effort d'investissement à long terme et l'effort de préparation à la compétition internationale que représente le budget de 1968.

Mais il est vrai aussi qu'il ne pouvait pas ignorer la conjoncture et il a encore pour caractère d'avoir été établi en fonction de la conjoncture économique générale.

Il correspond en effet à un soutien modéré mais résolu de l'activité économique de 1968.

L'effort effectué en faveur des investissements dont je vous parlais tout à l'heure, se marque aussi par le fait que nous avons accepté volontairement un découvert de dessous de la ligne, où ne figurent plus désormais que des prêts allant à des investissements, sans que ce découvert soit compensé par un excédent de recettes ordinaires sur les dépenses définitives du dessus de la ligne. Enfin, nous n'avons pris aucune disposition *a priori* au sujet d'un emprunt dans le courant de l'année 1968. Quand vous ajoutez à ces mesures celles qui ont été prises en faveur de l'épargne et du crédit, vous obtenez le total des mesures de soutien et de soutien résolu dont ce budget est l'expression.

Mais, en même temps, ce soutien est modéré ; et il l'est pour trois raisons. La première c'est que nous avons beaucoup fait en 1967 et que nous attendons de notre action des résultats dont, d'ailleurs, les prodromes se manifestent. La deuxième c'est que les prévisions générales pour 1968 sont meilleures et la troisième que nous sommes déterminés à agir dans le courant de l'année 1968, suivant les circonstances.

En premier lieu donc, nous avons beaucoup fait en 1967 et il fallait le faire.

Sur ce point, la situation a été sensiblement différente de celle qu'on pouvait observer au cours des années antérieures, quand la recherche de l'expansion dans la stabilité était à la fois un objectif à long terme et un objectif à court terme.

Or, les circonstances ont voulu que, dès la fin de l'année 1966, la baisse de la conjoncture, due à une série d'éléments : les difficultés économiques de nos voisins avec lesquels nous commerçons, une diminution de notre propre production, ainsi que des difficultés d'adaptation de nos industries qui ne parviennent pas facilement à changer de marchés d'exportation suivant les circonstances, a provoqué un arrêt temporaire de la croissance de la production industrielle.

Nous espérons que l'année 1967 se terminera bien, c'est-à-dire qu'à son terme le taux de croissance de la production intérieure brute sera supérieur de plus de 4 p. 100 par rapport à l'année précédente, pourcentage légèrement inférieur à celui que le Plan avait prévu.

Dans ces conditions, pour la première fois depuis des années il nous a fallu concevoir à côté d'une politique à moyen terme, une politique de conjoncture. C'est ce que nous avons fait. Je me permets de vous rappeler les actions que nous avons entreprises du point de vue de l'économie générale et dans certains secteurs particuliers.

Du point de vue de l'économie générale, nous avons agi à la fois par l'impôt, par le crédit, par le budget.

Nous avons agi par l'impôt en anticipant dans un certain nombre de cas sur l'application de la taxe sur la valeur ajoutée ou en facilitant l'adaptation des entreprises à l'application de cette taxe à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, et également en prenant en faveur des contribuables modestes la mesure qui consiste à alléger leur charge de 100 francs pour l'année 1967.

Nous avons agi par le crédit en supprimant tout encadrement du crédit, en augmentant la durée et le montant des crédits à la consommation, en modernisant les circuits de collecte et de distribution des capitaux, en prenant d'autres mesures encore, notamment celles que je vous ai rappelées concernant les prêts à la construction.

Nous avons agi par le budget en augmentant les crédits initiaux affectés à la fonction publique, en consentant à la sécurité sociale une avance qui n'était compensée ni par des recettes ni par des économies, en créant un programme supplémentaire de logements, en anticipant sur les crédits de 1968 dans une série de secteurs et en procédant à une accélération du rythme d'engagement des dépenses.

Enfin, nous avons renoncé à l'emprunt public d'automne.

Au total, ces diverses dispositions font — vous le verrez — que le collectif de 1967 conduira à un découvert de 7 milliards de francs. C'est à la mesure du soutien apporté à l'ensemble de l'économie. Mais ce n'est pas tout. Des dispositions ont été prises en faveur de certaines régions, de certaines professions ou de l'exportation.

Elles intéressent la sidérurgie, les charbonnages, l'économie de certaines régions et sont, dans bien des cas, utiles à court terme comme elles le sont à long terme. Notamment, les mesures prises en faveur de l'exportation qui auront certainement des incidences pendant de longues années, sont intervenues assez rapidement pour que leurs effets soient aussi proches que possible. Une autre des mesures intéressant les régions — et dont vous vous souvenez peut-être — a une importance pour la conjoncture présente : c'est l'affectation d'une somme de 300 millions de francs prélevée sur le produit de l'emprunt du printemps dernier aux investissements nouveaux dans les régions particulièrement en difficulté : le Nord, le Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Ouest et le Centre.

Les dossiers reçus sont à l'étude, les premières décisions interviendront dans les trois semaines. Ces mesures, qui font, bien entendu, partie de celles qui ont été prises par le Gouvernement pour l'aménagement à long terme du territoire, présentent en outre un aspect conjoncturel non négligeable qui s'ajoute aux effets d'autres mesures prises en 1967. Nous commençons à en voir les premières manifestations et nous les verrons se développer dans les prochains mois.

Dans ces conditions il était justifié, pour 1968, de prendre une attitude plus modérée, d'autant plus que les perspectives générales de l'année qui vient sont meilleures. Elles sont meilleures, je le répète, pour la France en raison des dispositions que j'ai rappelées, en raison du fait que, après quelques mois de stagnation, la situation générale de notre pays évolue comme il est normal vers la reprise. Mais nous avons en outre le sentiment que les difficultés extérieures qui ont eu sur nos exportations une incidence directe sont en train de s'atténuer et s'atténueront sans doute dans le courant de l'année 1968.

Lors de sa dernière réunion, la commission des comptes de la nation a accepté l'hypothèse d'une croissance de la production de l'ordre de 5 p. 100 en 1968, c'est-à-dire égale à celle que prévoit le V<sup>e</sup> Plan. Elle a également envisagé, compte tenu de la situation des économies étrangères, que reprendrait le rythme de nos exportations. Les enquêtes révélant par ailleurs le maintien d'un taux élevé de progression des investissements, notamment des investissements industriels, et une croissance modérée de la consommation, il était normal que, tout en poursuivant un effort de soutien de l'économie, ce soutien fût plus modéré. Telle est la seconde raison.

Une dernière raison du caractère modéré des mesures que reflète le budget de 1968, c'est notre détermination à continuer dans le courant des mois à venir, à agir comme nous l'avons fait au cours des mois passés.

Il faut, bien entendu, prendre les deux hypothèses, soit d'une expansion trop rapide, soit au contraire de prévisions déjouées par une évolution moins favorable que celle que nous espérons. Dans un cas comme dans l'autre, non seulement nous sommes armés désormais pour agir, mais nous sommes déterminés à le faire.

Ainsi le fait que nous présentons ce budget, en ce qui concerne la conjoncture, dans les conditions que je viens de définir, me laisse relativement indifférent aux deux critiques qui, depuis quelques mois, nous sont adressées en sens inverse dans la presse et même au Parlement. D'un côté, on m'oppose une première orthodoxie, celle d'un certain immobilisme budgétaire, et de l'autre une seconde orthodoxie, celle de la relance par un appel permanent et continu à la consommation.

J'ai été, dans mon jeune âge, le collaborateur d'un homme politique qui successivement et contradictoirement s'est taillé une belle impopularité en s'opposant à l'une et à l'autre de ces orthodoxies. Je veux parler de M. Paul Reynaud, que j'ai entendu honnir, en 1930 parce qu'il s'opposait à l'orthodoxie de l'immobilisme budgétaire et financier, et six ans plus tard non



moins honnir parce qu'il s'opposait à l'orthodoxie d'un gouvernement qui par l'excès d'appel à la consommation empêchait le pays de bénéficier de la dévaluation monétaire.

Cette expérience d'une lutte contre deux orthodoxies théoriques et doctrinales, l'une et l'autre aussi peu adaptées que possible aux circonstances du moment, me rend tout à fait impassible devant les critiques provenant de l'un ou de l'autre bord. Le seul souhait que je peux formuler, c'est que l'évolution des circonstances, devant le Parlement et devant l'opinion publique, ne me vaille pas la même impopularité que celle que M. Paul Reynaud a connue. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Il est vrai que la tâche n'est pas facile ; car s'il n'y a pas similitude entre la politique à court terme, la politique immédiate et la politique à moyen terme, il y a aussi contradiction.

Il y a contradiction parce que la politique à moyen terme — les nécessités de la compétition internationale l'exigent — doit tendre à améliorer les structures et la productivité, alors que la politique immédiate de circonstance doit éviter toute mesure qui risquerait de diminuer le nombre des emplois.

Il y a contradiction parce que la politique à moyen terme doit être tout entière orientée vers l'épargne, l'investissement, l'exportation et que la politique de circonstance dans une conjoncture médiocre voudrait, au contraire, le soutien à la consommation.

Il y a contradiction parce qu'une politique à moyen terme exige un respect scrupuleux de la stabilité de la monnaie et des prix, au moins au sens où on l'entend au xx<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire une stabilité relative par rapport à la monnaie et aux prix des voisins et des concurrents, alors qu'une politique de circonstance peut vouloir un effort financier exceptionnel et, le cas échéant, un certain effort monétaire.

Dans cette situation, le devoir national, tel qu'on peut l'apprécier et tel, en tout cas, que le projet de budget qui vous est soumis l'apprécie est le suivant : d'abord, ne pas sacrifier le moyen terme — ceci se traduit par les mesures d'assainissement, l'application de la taxe sur la valeur ajoutée, la réforme des structures, l'effort d'épargne, la priorité donnée à l'investissement — mais, en même temps, soutenir le court terme par un effort en faveur de l'emploi, par un effort consacré au soutien des produits agricoles, par un effort modéré de détente fiscale et par l'acceptation d'un léger découvert qui, par rapport au découvert volontairement plus important de 1967, représente le maintien d'un soutien indispensable mais plus mesuré.

Voilà la politique financière que ce budget reflète.

D'aucuns me diront sans doute, au cours du débat — je pense notamment à mon honorable contradicteur habituel, M. Duffaut — que l'effort en faveur de la consommation n'est pas suffisant et se rangeront, une fois de plus, dans le camp des tenants de cette orthodoxie différente de l'autre mais qui n'en a pas moins ses prêtres et ses mêmes lois.

Je dirai à M. Duffaut que je n'ai pas d'intransigeance doctrinale en ce qui concerne l'accroissement de la consommation. Il est apparu nécessaire de la stimuler. Nous l'avons fait par l'augmentation des crédits à la consommation et aussi par la déduction fiscale que je viens de rappeler.

Mais ce qui peut être opportun à un moment déterminé, et de façon mesurée, ne doit pas être automatiquement transposé ni généralisé.

Ce que nous souhaitons, c'est le développement du progrès économique ; ce développement est lié — il ne peut pas ne pas l'être — à un effort prioritaire en faveur de l'épargne et de l'investissement.

Croyez bien qu'en dressant ici le tableau du budget, tel qu'il est présenté à vos suffrages, en définissant ses quatre caractères, en justifiant pour chacun d'entre eux les positions prises par le Gouvernement, j'ai bien conscience de ne pas traduire tous ses aspects.

Un des membres de la commission des finances m'a dit — ce que probablement plusieurs d'entre vous répéteront cet après-midi — que j'avais fait un exposé de comptable.

Le mot « comptable », en lui-même, n'est pas péjoratif, mais dans la mesure où on l'applique à un ministre de l'économie et des finances, il pourrait l'être.

Je m'inscrits en faux, à tous égards, contre cette appellation. Depuis que je suis rue de Rivoli, depuis que ce ministère a pris le titre de ministère de l'économie et des finances, rarement, je crois, et peut-être même jamais, les préoccupations économiques n'ont eu tant d'influence sur les décisions financières.

Qu'il s'agisse de la sidérurgie ou du Plan calcul, des contrats de programme, de la préparation des mesures à prendre en vue de la réforme de structure des entreprises, de la création de groupements d'entreprises, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, du soutien à tous ceux qui travaillent à l'aménagement du territoire, ou de l'action sur les circuits de crédit, à court terme ou à long terme, on peut dire que le bilan est considérable et que la préparation et la présentation d'un budget ne représente que la moitié de la tâche et des responsabilités.

Je sais parfaitement ce que sont les problèmes de l'année. Je sais que le Gouvernement aura à faire face aux problèmes que posent l'emploi, les prix, l'exportation, les investissements privés et nous nous y préparons.

Mais faire face au problème de l'emploi, c'est essentiellement vouloir de nouveaux investissements et développer tout ce qui peut concourir à la modernisation. C'est par le progrès économique et non pas par le respect de structures dépassées que l'on peut assurer le développement régulier des emplois.

Le problème des prix est posé. Il l'est par les mesures qui ont été prises ; il l'est aussi par les incidences éventuelles de la taxe sur la valeur ajoutée. Pour le résoudre, nous devons compter avec la concurrence internationale et son accentuation, et nous nous y préparons. Il y a ensuite l'effort constant de collaboration accompli par le Gouvernement auprès des entreprises et des organisations professionnelles qui se rendent compte de mieux en mieux à quel point leur prospérité est attachée à la stabilité générale, notamment à la stabilité des prix.

Le problème des exportations est tel — M. le Premier ministre le rappelait hier — que nous pouvons dire, en nous plaçant au point de vue gouvernemental, que la plupart des mesures qui nous étaient demandées il y a seulement deux ans ou dix-huit mois ont été prises et que les dernières le seront avant la fin de l'année 1967.

Désormais, il appartient aux exportateurs, c'est-à-dire à la totalité ou à la quasi-totalité des chefs d'entreprise, de profiter, d'une part, de ces mesures, d'autre part, de la collaboration et du soutien que nous ne cesserons de leur apporter.

Il y a aussi le problème des investissements privés. Quel que soit le caractère favorable de leur croissance — qui reste supérieure à celle qui était prévue dans le V<sup>e</sup> Plan — il n'est pas douteux que nous avons besoin d'investissements privés supplémentaires.

C'est pourquoi il faut veiller à l'équilibre des finances publiques et modérer l'augmentation des dépenses. C'est pourquoi il faut aussi veiller à ce que l'Etat ne se taille pas la part du lion sur le marché financier, comme ce fut peut-être un peu trop le cas au cours des quatre ou cinq dernières années. C'est pourquoi encore nous hésitons avant de lancer des emprunts. C'est pourquoi enfin nous avons déterminé les crédits inscrits au fonds de développement économique et social de façon à limiter l'appel à l'emprunt de la part des entreprises publiques, afin que le marché financier soit, pour une part plus grande demain, qu'hier, ouvert aux entreprises industrielles.

Voilà donc la preuve que les préoccupations économiques, hier comme demain, ne peuvent pas ne pas accompagner de la manière la plus étroite des préoccupations strictement budgétaires.

Mais devant la propension à dépenser qui est illimitée et l'hésitation à contribuer qui est plus forte que jamais, il faut savoir mesurer, c'est-à-dire compter en fonction d'une vue économique, sociale, politique, à la fois, de l'avenir et du présent.

Le budget qui vous est présenté, budget d'action à long et à moyen terme en même temps que budget d'action à court terme, est tout orienté vers les problèmes économiques et sociaux essentiels de la nation. Le Parlement — en tout cas, je le souhaite, une grande majorité du Parlement — peut le voter. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

M. le président. M. Duhamel oppose la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 3, du règlement.

La parole est à M. Duhamel.

M. Jacques Duhamel. Mesdames, messieurs, la question préalable est le moyen de procédure qui nous permet d'obtenir du Gouvernement que la loi de finances pour 1968 comporte des mesures de réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de suppression ou, en tout cas, d'allègement de la taxe complémentaire.

En commission des finances, les représentants du groupe Progrès et démocratie moderne ont, certes, déposé des amendements dans ce sens : réduction de 5 p. 100 des taux pour les diverses tranches ; relèvement de 20 à 30 p. 100 de la réduction forfaitaire dont bénéficient les salariés ; suppression de la taxe complémentaire. Mais l'article 40 était opposable et a été opposé.

Si j'emploie cette procédure, monsieur le ministre, c'est parce que je crois profondément que, pour des raisons d'ordre moral, social et économique, il est nécessaire de consentir cette année un allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

D'abord, pour une raison d'ordre moral. Si vous ne faites rien, vous aggravez encore la charge fiscale. Les chiffres que j'ai sous les yeux montrent que les rentrées fiscales passeront, dans le budget de 1968, de 16.680 millions à 20.180 millions, soit une hausse de 21 p. 100. Ces 400 millions sont en quelque sorte la conséquence de l'envoi tardif des avertissements pour

le paiement des impôts de 1967, ce qui occasionna un retard comparable dans les rentrées fiscales.

Une telle hausse de 21 p. 100 vous paraît-elle tolérable dans la mesure où elle est due, pour partie, à l'augmentation des prix intervenue depuis la dernière modification des barèmes, et pour partie également au fait que des contribuables se trouvent maintenant frappés au simple titre de leur pension de retraite ou de sécurité sociale et que d'autres contribuables sont frappés plus durement du fait de la progressivité de l'impôt ?

Une raison sociale également.

Je n'aime pas les termes de contrepartie ou de compensation. Mais le fait est que l'impôt sur le revenu des personnes physiques appréhende particulièrement, durement et sûrement les revenus déclarés par les tiers, spécialement les salariés, qui se trouvent déjà frappés par les ordonnances sur la sécurité sociale.

Il me paraît donc nécessaire, du point de vue social, que la loi de finances pour 1968 prévoie une mesure d'allègement concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques, d'autant que, une telle mesure, vous nous l'aviez annoncée lors de l'examen du budget de 1967. L'année dernière, en effet, un amendement que j'avais déposé fut adopté, imposant au Gouvernement de déposer pour 1969 un projet de réforme d'ensemble de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Or, cette année, rien n'est prévu alors que quelque chose est indispensable dans l'optique même où vous vous êtes placé, monsieur le ministre, l'optique économique.

Vous avez fait allusion à la nécessité de ce que vous appelez un soutien modéré. Tellement modéré sans doute qu'il me paraît expectatif.

Je voudrais, quant à moi, faire allusion à la nécessité d'une relance raisonnable, notamment par la consommation.

Plusieurs formules sont possibles pour une relance par la consommation. M. Mendès-France proposait le biais des salaires. Ne croyez-vous pas que le biais de l'impôt sur le revenu est plus sûr, compte tenu des problèmes de concurrence qui se posent pour l'économie française ?

Je pense que la relance — dont nous reparlerons d'ailleurs demain — ne pourra pas se faire, si elle se fait, simplement en spéculant sur une reprise de l'exportation ou en essayant de jouer sur la reprise de l'investissement.

Il doit y avoir une sorte d'appel en aval qui remonte en amont. Il ne suffit pas qu'il soit possible d'investir ; il faut qu'il y ait besoin d'investir. A cet effet, la consommation doit être stimulée. Cela me paraît un moyen limité, mais un moyen sûr et nécessaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Sur la question préalable, monsieur le président, je demande un scrutin.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. le ministre de l'économie et des finances. Il est rare, pour ne pas dire exceptionnel, qu'une question préalable soit opposée au début de la discussion du budget. En effet, si elle était adoptée, il n'y aurait plus de budget et nous serions obligés de tout recommencer, y compris les délibérations gouvernementales, et de déposer un nouveau projet de loi de finances. Je tenais à signaler incidemment cette éventualité. (Sourires.)

Sur le fond, je répondrai en deux points à M. Duhamel : le premier — et ma réponse à cet égard sera assez longue — concerne certaines dispositions déjà incluses dans le budget pour 1968 et qui améliorent l'impôt sur le revenu ; le second concerne l'importance de l'effort fiscal accompli dans ce budget et les intentions du Gouvernement pour l'année prochaine.

Contrairement à ce qui semble résulter de votre intervention, monsieur Duhamel, le projet de budget, qui risque de disparaître dans quelques instants, comporte plusieurs dispositions tendant à alléger l'impôt sur le revenu et dont les conséquences financières sont fort importantes.

Il s'agit d'abord des mesures globales qui ont déjà été admises en 1967 et dont la reconduction a été décidée. Je ne parle que pour mémoire de ce demi-décime qui a disparu et qui n'est pas rétabli.

Il s'agit ensuite des mesures particulières qui ont été votées au cours de cette année, notamment la déduction de certaines primes d'assurance vie et la déduction des dépenses d'amélioration des immeubles donnés en location, soit une moins-value de 100 millions de francs qui figure pour la première fois dans le budget pour 1968.

D'autres mesures particulières sont proposées dans le projet de loi de finances. Je les ai énumérées à la commission des finances :

En ce qui concerne les personnes âgées, l'âge à partir duquel elles peuvent bénéficier de la décade majorée est ramené de soixante-quinze à soixante-dix ans. Cet allègement supplémen-

taire, qui touche 400.000 personnes, représente, dans l'ensemble, plusieurs dizaines de millions de moins-values.

Ainsi que l'a rappelé M. Rivain, nous proposons de réduire de 5 p. 100 l'impôt sur les pensions d'invalidité.

Nous proposons également d'autoriser les fonctionnaires à déduire les cotisations qu'ils versent à la caisse de prévoyance de la fonction publique et de relever les limites dans lesquelles sont versées les subventions en franchise d'impôt quand l'employeur veut faciliter à son personnel l'accès à la propriété.

Voilà une série de mesures particulières qui ont été prises en 1967 ou qui sont proposées dans le budget de 1968 et qui vont dans le sens souhaité par M. Duhamel.

Si l'on additionne la réduction d'impôt de 5 p. 100 reconduite en 1968, l'ensemble des mesures concernant l'impôt sur le revenu, la reconduction en 1968 de ce qui a été fait en 1967 et les dispositions nouvelles de la loi de finances, on arrive, comme je l'ai indiqué à la commission, à près de 1 milliard de moins-values par rapport aux recettes qui auraient résulté de l'application en 1968 d'un régime général de l'impôt sur le revenu identique à celui qui était appliqué au début de cette année.

Par conséquent, ne dites pas et ne croyez pas que, dans ce budget, nous avons été insensibles au problème de l'impôt sur le revenu.

J'ai dit il y a un an, en répondant à M. Duhamel — et j'ai alors été approuvé — que nous avions deux ans devant nous pour accomplir une œuvre importante en matière fiscale. D'abord, au titre de l'année 1968, appliquer les décisions qui avaient été prises par le précédent gouvernement à la demande du précédent ministre des finances, concernant la taxe sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire procéder aux adaptations, développements et extensions nécessités par le seul fait que cet impôt a été mieux compris par l'ensemble des producteurs, des commerçants et des agriculteurs. Cela représente des moins-values considérables puisque, compte tenu des compensations qui sont envisagées, c'est de beaucoup plus de 1 milliard que le Trésor sera privé en application de cette première mesure d'allègement fiscal.

Je me rappelle avoir déjà dit à M. Duhamel qu'il était de l'intérêt national que le premier et plus fort allègement fiscal pour 1968 bénéficiât aux contribuables français en leur qualité de producteurs, d'exportateurs et d'acheteurs de biens d'équipement.

C'est ce qui a été fait. Si l'on se rappelle les promesses faites il y a un an, le budget de 1968 correspond à ce qui avait été dit et à ce qui avait été souhaité.

J'avais, d'autre part, indiqué que bien des circonstances nous imposaient de remettre en chantier l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Je n'avais pas caché que les études préparatoires et le travail qu'elles exigent, et, d'autre part, l'effort fiscal consenti pour 1968 et que je viens de rappeler expliquaient que les mesures envisagées — qui ne peuvent pas être des mesures simples, mais qui constitueront une réforme d'ensemble — fussent déposées au plus tôt à la fin de l'année 1968. Je me rappelle même avoir échangé des propos avec M. Duhamel et quelques autres députés concernant la fixation de cette date, et renvoyé à la discussion qui aurait lieu à ce moment le soin de déterminer dans quelle mesure, en tout ou en partie, les dispositions nouvelles seraient appliquées en 1969 ou en 1970. Mais je n'ai pris qu'un engagement, celui de déposer des mesures à la fin de 1968, afin qu'elles puissent être présentées aux parlementaires lors du vote du budget pour 1969. Je m'en tiens à ce qui a été dit et convenu, fort du fait que ce qui avait été promis pour 1968 est entièrement réalisé.

M. Michel de Grailly. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Dans ces conditions, mesdames, messieurs les députés, je vous demande d'écarter la question préalable. Non pas qu'elle soit en elle-même indigne d'intérêt, mais parce qu'elle représente simplement pour moi l'objet d'une mise au point et d'une mise en garde.

La mise au point, je viens de la faire. D'une part, le budget de 1968 comprend toute une série de mesures, dont chacune n'est peut-être pas spectaculaire mais qui, dans l'ensemble, représentent près d'un milliard de moins-values et touchent les revenus, spécialement, je le répète, les revenus des personnes âgées. D'autre part, l'effort fiscal, comme il avait été envisagé et comme il est de l'intérêt national de l'envisager, porte cette année sur les taxes sur le chiffre d'affaires, c'est-à-dire sur l'extension et la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée. Enfin, la promesse faite l'an dernier je la réitère aujourd'hui, pour la fin de 1968.

En même temps, je vous mets en garde. La discussion ne sera pas facile. Comme toujours en matière budgétaire, cette loi de finances soulève des problèmes difficiles à trancher. Le Gouvernement est prêt à s'en expliquer. Mais il serait inopportun, par un simple vote préalable, en quelques secondes, de rejeter le budget dans les ténèbres extérieures. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Rivain, rapporteur général.** Je n'ai pas l'intention de traiter la question au fond, mais je ne puis laisser passer, sans procéder à une mise au point, la déclaration de M. Duhamel.

Il est inexact que tous les amendements des membres de son groupe se soient heurtés à l'article 40 de la Constitution.

**M. Jacques Duhamel.** En effet, pas tous.

**M. Philippe Rivain, rapporteur général.** Vous n'aviez pas fait cette nuance. Je dois donc la faire, à propos de l'amendement de M. Poudevigne, membre de votre groupe.

M. Poudevigne ne contestait pas l'engagement que M. le ministre vient de renouveler, à savoir présenter en 1968 une réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

M. Poudevigne souhaitait que, si les prix augmentaient de 5 p. 100 d'une année sur l'autre, le Gouvernement fit des propositions de rajustement. En dépit de l'intérêt que pouvait présenter un tel amendement, il s'est trouvé, à la commission des finances, une majorité pour le rejeter.

Il n'est donc pas juste ni honnête de parler de l'article 40. C'est par une procédure parfaitement démocratique, encore que fâcheuse pour M. Poudevigne, que son amendement n'a pas été adopté.

Il me semble — c'est une opinion personnelle — que la même majorité devrait se retrouver dans la circonstance présente. (Applaudissement sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Duhamel.

**M. Jacques Duhamel.** J'avais pris soin d'énumérer non exhaustivement et les amendements que nous avions déposés et qui ont été rejetés. Je n'ai pas cité spécialement celui auquel M. Rivain fait allusion. Le Parlement aura d'ailleurs à en connaître puisqu'il sera repris demain dans la discussion. Quant aux autres amendements, ils sont normalement tombés sous le coup de l'article 40, dont je ne conteste pas qu'il était applicable.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, il n'y a pas d'autre moyen de traiter le problème au fond que celui que j'emploie. Il importe que, dès 1968, pour les motifs que j'ai précisés, interviennent les améliorations que j'ai demandées et qui ne mettent pas en cause l'ensemble de la réforme qui sera discutée à la fin de cette année.

Il ne s'agit pas de renvoyer le budget dans les ténèbres. Nous vous demandons simplement d'accepter soit une réduction de 5 p. 100 des tranches, soit l'augmentation de 20 à 30 p. 100 de la déduction forfaitaire pour les salariés, soit, à défaut de la suppression, le doublement du plafond de la taxe complémentaire, mesure que, vous le savez, le monde agricole attend.

Ce serait une perte de recettes, me direz-vous. Mais songez à l'écart considérable qui sépare les prévisions des résultats. Je pourrais citer l'exemple du budget de 1967 : il n'y avait pas d'impasse de principe au départ ; il y en avait une de sept milliards à l'arrivée !

Je suis d'ailleurs partisan de l'impasse, qui est un facteur de relance.

Cette année, vous prévoyez une impasse de 1.700 millions de francs. Ne dites pas que vous pouvez chiffrer à coup sûr la perte de recettes que représentera la généralisation de la T. V. A. ; à 500 millions près, personne ne peut le savoir.

Ne dites pas non plus que vous êtes absolument convaincu que, sur le plan strictement économique et dans la conjoncture actuelle, la généralisation de la T. V. A. est le meilleur moyen d'une relance économique. Car tout n'ira pas à l'investissement et à la production, et on ignore où se diluera le reste.

En revanche, nous savons que toute amélioration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques bénéficiera à la consommation, et que toute relance de la consommation est, dans la conjoncture actuelle, un facteur indispensable à la reprise de l'investissement. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je ne voudrais pas laisser la réplique de M. Duhamel sans réponse.

Le budget de 1967 a été présenté sans découvert. L'exécution révèle un découvert de sept milliards de francs. Monsieur Duhamel, relisez le compte rendu des débats de décembre 1966. Vous constaterez que, d'une part, j'avais annoncé officiellement le déficit de la sécurité sociale en ajoutant que, selon la conjoncture économique, il serait ou ne serait pas compensé par des économies. D'autre part, j'avais indiqué qu'un emprunt serait émis pour faire face à un certain nombre de dépenses d'investissement.

Le découvert était donc annoncé en 1967. Plus exactement, j'avais indiqué que, si la conjoncture économique l'exigeait, il ne serait pas fait appel à des recettes correspondantes.

Au demeurant, les dépenses supplémentaires ont été voulues. Elles représentent ou des commandes nouvelles, ou des logements supplémentaires, ou un supplément de traitement versé

aux fonctionnaires. Bref, c'est tout à fait délibérément que nous arrivons au chiffre de sept milliards, et non pas en raison de prévisions mal calculées.

Deuxième point : il est vrai qu'il est toujours difficile d'apprécier le volume des recettes lorsque l'on passe d'un système fiscal à un autre. Mais depuis le vote de la loi de finances et depuis le moment où nous avons commencé les uns et les autres à discuter les mesures de déduction et d'extension, nous avons pu nous faire une idée, et je peux assurer M. Duhamel que les évaluations ont été plutôt optimistes.

Dans ces conditions, ce serait sans l'ombre d'un doute une mauvaise action de ma part d'admettre qu'il serait possible de supprimer un milliard de recettes. Au surplus, la conjoncture économique a fait qu'en ce qui concerne l'année en cours, les plus-values sur les prévisions de recettes seront réduites au minimum.

En fin de compte, M. Duhamel me déclare ce que d'autres me rediront sans doute : vous devriez relancer davantage la consommation, et il ajoute : c'est par la consommation que l'investissement repartira.

Je lui réponds ce que je disais tout à l'heure en prévision d'une future interpellation, à savoir que nous ne sommes pas hostiles a priori à une amélioration de la consommation. Nous l'avons montré tout au long de l'année 1967 et nous venons encore de le montrer par la diminution que nous avons décidée de la cote des contribuables modestes.

Je voudrais que chacun ici, sans parti pris et sans passion, se rende bien compte de ce que va être le problème de la France dans les mois qui viennent. Il sera de faire en sorte qu'il y ait un effort soutenu d'investissement sans accélération du mouvement de hausse des prix. Nous faisons tous nos efforts pour que les prix demeurent dans la stabilité relative qui est la marque du XX<sup>e</sup> siècle. Une relance continue de la consommation se traduirait en réalité par une diminution des investissements et constituerait une nouvelle cause de hausse des prix.

Dans ces conditions, la réalisation même du souhait formulé par M. Duhamel d'un accroissement des investissements supérieur à ce qui a été prévu pour 1968 exige un effort de stabilité et d'équilibre du budget.

Je le répète, un de nos problèmes, notamment à la veille de l'application complète du Marché commun, est l'insuffisance du marché financier pour faire face aux demandes d'investissement des entreprises. Plus le budget est en difficulté, plus l'Etat est amené à faire appel au marché financier et plus la part de ce dernier réservée aux investissements privés est réduite.

Dans ces conditions, et compte tenu de l'effort déjà très important que nous vous proposons et des mesures envisagées dans le budget de 1968 en matière d'impôt sur le revenu, je ne puis que conclure au rejet de la question préalable. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. le président.** Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par M. Duhamel.

Je suis saisi par le groupe Progrès et démocratie moderne d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

**M. le président.** Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	482
Nombre de suffrages exprimés.....	479
Majorité absolue.....	240
Pour l'adoption.....	238
Centre.....	241

(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Mouvements divers.)

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Lamps.

**M. René Lamps.** Mesdames, messieurs, le budget — nul ne l'ignore — est un moyen d'application d'une politique. En ce sens, le projet de loi de finances pour 1968 prend la suite logique des budgets précédents ; il ne s'en différencie guère dans ses options essentielles. M. le ministre de l'économie et des finances l'a dit devant la commission des finances, puis tout à l'heure devant l'Assemblée : c'est un budget d'application du V<sup>e</sup> Plan.

Pour définir les principaux aspects du projet de budget pour 1968, il suffit donc de rappeler que le V<sup>e</sup> Plan s'est fixé comme objectif de freiner la consommation pour accroître les investissements, en même temps qu'il laissait une large part aux crédits militaires.

Le projet de budget pour 1968 n'innove en fait que sur un point : cette fois, on avoue franchement qu'il n'y a pas d'équilibre global, alors que les années précédentes, notamment avant les élections législatives, on le cachait systématiquement.

La loi de finances de 1966, présentée en équilibre, s'est soldée par un déficit de près de 6 milliards de francs. La loi de finances pour 1967, présentée elle aussi en équilibre, s'est soldée par un déficit encore plus important, estimé à 7 milliards de francs. Le Gouvernement, cette fois-ci — il est vrai que les élections sont maintenant passées — annonce d'emblée que l'équilibre n'est pas maintenu.

Tout pouvant se justifier, M. Pompidou a, dans une interview récemment accordée à un hebdomadaire, donné une nouvelle définition de l'équilibre : « Tout d'abord, je voudrais dire ici que la notion que j'ai de l'équilibre budgétaire n'a jamais été et ne s'est pas modifiée. J'ai considéré, je considère et j'ajoute que je continuerai à considérer que l'équilibre budgétaire, c'est fondamentalement ce qu'on appelle l'équilibre des dépenses définitives, et que l'Etat se doit normalement, comme toute collectivité, comme tout groupe, comme toute famille et comme tout individu, de payer par ses ressources de l'année ce qu'il dépense de façon définitive et pour sa consommation de l'année. C'est la vieille conception de l'équilibre budgétaire, c'est la conception de Poincaré et, à mon avis, c'est la seule ».

Cette « nouvelle » conception de l'équilibre est au fond une notion ancienne. C'était celle notamment du budget de 1964 qui, lui, aussi, prévoyait un équilibre des dépenses budgétaires à caractère définitif. Mais c'est précisément cette notion de l'équilibre vue en 1964 que condamnait le chef de l'Etat lorsque, constatant l'équilibre global de 1965, il déclarait : « Pour la première fois depuis Poincaré le budget est en équilibre ». Comment les propos de M. Pompidou s'accordent-ils avec ceux du chef de l'Etat ?

Donc l'équilibre n'est pas maintenu. Ce qu'on appelle « l'im-passe » s'élève à 1.789 millions de francs. Et ce déficit serait encore plus grave si le Gouvernement ne recourait pas à certains artifices comme la débudgétisation.

C'est ainsi que dans son projet de budget, et en raison du transfert des dépenses sur la caisse des dépôts et consignations, le montant des crédits pour les H. L. M. passe de 930 millions à 320 millions.

Par ailleurs, les transferts de charges de l'Etat sur les communes se traduisent, pour ces dernières, par des réductions de subventions en ce qui concerne les écoles, les routes, les équipements sportifs et les adductions d'eau et donc, pour ces mêmes communes, par une augmentation des impôts locaux. Ces transferts vont d'ailleurs être aggravés par la loi portant extension de la taxe sur la valeur ajoutée puisque, progressivement, les communes seront d'autant plus aidées que l'effort fiscal qu'elles auront consenti sera plus important.

Ajoutons à cela que, sous prétexte de vérité des prix, d'une part, la hausse des services publics — S. N. C. F., métro, P. T. T., gaz, électricité, R. A. T. P. — d'autre part, les ordonnances sur la sécurité sociale, permettent un transfert de charges supplémentaire du budget sur la population.

L'équilibre, on le voit, est fort instable et chancelant !

On peut donc affirmer que le projet de budget n'innove pas dans ses orientations essentielles. Sur 124,6 milliards de francs de recettes, celles d'origine fiscale sont évaluées à 112,2 milliards de francs, soit 93,5 p. 100. Il est très difficile d'ailleurs d'établir une comparaison entre la répartition des impôts de 1968 et de 1967 en raison des changements résultant de l'application de la loi du 6 janvier 1966 portant extension de la taxe sur la valeur ajoutée.

En matière de recettes, l'injustice que nous n'avons cessé de dénoncer en ce qui concerne l'imposition des particuliers et celle des sociétés s'aggrave. Je rappelle qu'en 1959, date du premier budget gaulliste, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés se situaient à peu près au même niveau, soit environ 11 p. 100 des recettes fiscales de l'Etat.

En 1968, l'impôt sur le revenu des personnes physiques représentera 17,6 p. 100 des recettes fiscales contre 7,6 p. 100 à l'impôt sur les sociétés. L'équilibre qui existait en 1959 entre ces deux impôts est donc rompu et on voit bien dans quel sens.

Le nombre des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques a plus que doublé depuis 1959. Il atteint et, probablement, dépasse très largement 9 millions cette année. Cet impôt est payé seulement par les salariés et les contribuables assujettis au régime du forfait. Le maintien à son niveau du plafond de la première tranche d'imposition fait que chaque

année de nouvelles couches de non-imposables viennent grossir le nombre des imposables, notamment les vieux et les retraités.

Par conséquent, nous estimons que, dans l'immédiat, ce plafond devrait être élevé à 5.000 francs par part et que le barème devrait par suite être modifié. Ce serait une première mesure de justice fiscale.

Le Gouvernement, qui ne peut nier l'injustice fiscale, a dû prendre pour 1967 une mesure conjoncturelle de réduction de 100 francs des petites impositions. Cet abattement n'est pas recon-duit en 1968. On ne trouve dans le budget que des mesures, attendues certes, mais insuffisantes, en faveur des vieux de soixante-dix à soixante-quinze ans et en faveur de certains pensionnés. Cela supprime les anomalies les plus criantes mais ne peut corriger l'iniquité fiscale.

Les impôts indirects représentent à eux seuls en 1968, comme précédemment, plus des deux tiers des recettes fiscales de l'Etat. La comparaison est difficile par rapport à l'année précédente. L'année 1968 va voir entrer en application la loi du 6 janvier 1966 étendant la taxe sur la valeur ajoutée au stade du détail et à l'artisanat. En outre, le produit des droits de douane est affecté par l'application le 1<sup>er</sup> juillet 1968 du traité de Rome et également par la mise en vigueur de la négociation Kennedy. La charge fiscale indirecte inscrite au budget de l'Etat paraît donc en diminution relative par rapport à 1967 mais il faut dire que cette estimation est approximative et imprécise puisque c'est la première année d'application de la loi d'extension de la T. V. A.

D'autre part et de l'aveu du ministre l'extension de la T. V. A. au stade du détail et à l'artisanat aura pour effet de faire monter les prix. L'impôt payé par le consommateur sera donc plus important. S'il n'apparaît pas d'une façon plus marquée dans le total, c'est que les entreprises, et principalement les grosses, pourront déduire du montant de la taxe due la part de T. V. A. ayant frappé les investissements. Il s'agit donc d'une subvention déguisée de l'Etat payée par les consommateurs. C'est ce que nous avons déjà souligné lors de la discussion de cette loi. Autrement dit, le Gouvernement a trouvé là le moyen de faire rendre moins à l'impôt et plus au contribuable.

Ainsi s'impose avec plus de force la revendication populaire d'une diminution de 30 p. 100 de la charge fiscale indirecte.

On le voit, par les impôts indirects comme par l'impôt direct, une ponction importante est opérée sur la consommation des ménages au bénéfice de l'investissement. Sur ce point, le budget participe à l'application du V<sup>e</sup> Plan.

Les choix qui président à l'établissement des recettes se retrouvent d'ailleurs en matière de dépenses. D'une façon générale, les dépenses d'investissement civiles et militaires augmentent plus vite que les dépenses de fonctionnement. Les dépenses liées à la consommation s'accroissent dans des proportions très inférieures à la moyenne des dépenses civiles de fonctionnement.

C'est ainsi que les rémunérations de la fonction publique s'élèvent de 5 p. 100, les prestations familiales de 4,5 p. 100, les allocations pour les personnes âgées, qui sont les moins défavorisées du point de vue de la progression, de 9 p. 100.

A l'instar des précédents, le budget de 1968 donne encore, avec 25 milliards de francs, chiffre officiel, soit plus de 20 p. 100 du montant total des dépenses, la priorité des priorités aux crédits militaires. Alors que la France n'est plus en guerre depuis déjà plusieurs années, les crédits militaires augmentent encore de 1,5 milliard de 1967 à 1968.

En revanche, l'éducation nationale, malgré les immenses besoins qui croissent d'année en année, n'occupe encore que le deuxième rang.

Les autres budgets civils ne reçoivent pas non plus la part qui devrait leur échoir.

On se rendra mieux compte de cet état de choses si l'on ne se borne pas à une pure comparaison chiffrée du montant total des crédits affectés aux différents départements ministériels. Ce qui est intéressant, c'est de comparer les mesures nouvelles inscrites dans chacun des budgets.

Ces mesures nouvelles pour les affaires sociales s'élèvent, mais en y comprenant les subventions à certains régimes sociaux, à 697 millions de francs sur un budget total de 5.753 millions, soit 12,1 p. 100, et, pour l'éducation nationale, à 1.572 millions sur un budget de 20 milliards et demi, soit 7,6 p. 100 ; pour le budget de l'armée, le montant des mesures nouvelles représente 15,4 p. 100 du montant total des dépenses.

Les différences seraient encore plus sensibles en s'en tenant aux mesures nouvelles relatives aux seules dépenses d'investissement. Sur un total de mesures nouvelles s'élevant à 11 milliards et demi, 29,1 p. 100 vont aux dépenses militaires dont la moitié à la force de frappe, 7,8 p. 100 à l'éducation nationale, 0,7 p. 100 aux affaires sociales.

En ce qui concerne les équipements civils, la priorité est accordée cette année aux routes, aux postes et télécommunications, à l'aviation civile, à la recherche-développement et à

l'équipement urbain ; dans ces domaines, les taux d'accroissement des crédits sont supérieurs à la moyenne. En revanche, les crédits affectés à l'équipement scolaire, à l'équipement culturel, à la formation professionnelle, à l'équipement sanitaire et aux transports progressent moins vite. Les sommes consacrées à l'équipement scolaire, par exemple, représentent un peu plus de la moitié de celles qui sont destinées à la force de frappe, à peine le tiers des crédits d'équipement militaire.

Par ailleurs, dans l'exposé des motifs du projet de budget, le Gouvernement fait état de majorations importantes des crédits relatifs au logement. Au mieux, ces crédits ne permettront de construire en 1968 que 470.000 logements. Le Gouvernement s'est donc refusé sur ce point à modifier les objectifs du Plan dont chacun sait qu'ils sont très insuffisants. En effet, nous estimons qu'il faudrait construire au moins 600.000 logements par an dont à peu près la moitié en H. L. M. du secteur locatif.

Sur ce point comme sur les autres, — on s'en rend compte — le budget n'est pas en mesure de répondre aux aspirations de la population. En revanche, il fait la part belle aux grosses sociétés capitalistes. Les exigences des monopoles s'accroissent d'ailleurs avec l'approche de l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 1968 et le président du conseil national du patronat français demande de nouveaux avantages fiscaux pour favoriser les regroupements d'entreprises.

Cependant, les monopoles sont déjà bien servis.

C'est ainsi qu'est prévue la majoration de 20 p. 100 des crédits pour les contrats de recherche-développement qui doivent faciliter l'application des innovations techniques, qu'une dotation supplémentaire de 105 millions est attribuée pour le plan-calcul, que l'on note un accroissement appréciable des prêts du fonds de développement économique et social à l'industrie et un accès plus facile du secteur privé au marché financier, que les déductions fiscales pour les investissements des entreprises sont évaluées à 500 millions, que de nouveaux avantages fiscaux, de l'ordre de 300 millions, sont apportés pour les fusions, que l'exonération des dividendes des valeurs étrangères distribués en France coûtera 80 millions. Ajoutons que les six milliards affectés à la force de frappe bénéficient directement aux monopoles.

On l'a vu, le projet de budget marque l'incidence, dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan, de l'échéance du Marché commun et de la mise en application de la négociation Kennedy qui prévoit un abaissement des droits de douane.

Mais sous prétexte d'accroître la compétitivité, l'effort essentiel est demandé à la population. Il suffit pour en avoir la preuve de se référer aux hypothèses économiques.

Selon les prévisions, la progression moyenne de la production sera de 1965 à 1968 de 4,8 p. 100 par an, contre un taux de 5 p. 100 inscrit au Plan et les investissements des entreprises s'accroîtront de 7,2 p. 100 en moyenne alors que l'objectif du Plan était de 5,7 p. 100.

En revanche, la consommation des ménages ne croît que de 4,1 p. 100 alors que le taux de 4,5 p. 100 inscrit au Plan était déjà insuffisant.

La démonstration est assez claire et le Marché commun tant vanté se retourne en réalité contre les travailleurs.

Mais il ne suffit pas de citer des chiffres, il faut voir comment les choses se présentent dans la réalité. L'effort pour freiner la consommation des ménages se traduit par des difficultés accrues chez l'ensemble des travailleurs. Le chômage se développe. Si l'on s'en tient à la définition du chômage selon le recensement, le nombre des travailleurs sans emploi s'élève actuellement à 400.000 environ. Sur ce point, les prévisions du Plan risquent d'être réalisées avant peu.

Pour la première fois depuis la Libération, on note que le nombre des salariés stagne et même, semble-t-il, a légèrement diminué. La durée moyenne du travail a baissé de 1,3 p. 100 en un an sans augmentation corrélative des salaires et ce chiffre cache mal les réductions d'activité et le chômage partiel qui atteint de nombreuses régions.

En conséquence de tous ces éléments, les gains des salariés ont subi une diminution assez sensible. Les ordonnances, qui démantèlent la sécurité sociale, occasionneront une nouvelle ponction sur le pouvoir d'achat. C'est là un des facteurs essentiels de la stagnation de la production.

L'objectif pour 1968 est un taux de croissance de 5 p. 100 de la production intérieure brute. C'était aussi l'objectif pour 1967. Or, on sait que ce dernier ne sera pas atteint cette année, une nouvelle évaluation pour 1967 retenait le taux de 4,2 p. 100. Il semble même que cette évaluation soit optimiste et que le taux de croissance doive être de 4 p. 100 environ. Alors, que penser de l'objectif pour 1968 ?

La production industrielle stagne, en effet, depuis un an et les indices de reprise sont encore faibles.

En juin, pour la première fois, l'un des indicateurs d'alarme du V<sup>e</sup> Plan s'est déclenché. C'est celui qui, avec beaucoup de retard, signale une stagnation dangereuse de la production industrielle.

Lorsque le V<sup>e</sup> Plan fut élaboré et que les indicateurs d'alarme furent institués, il avait été précisé que l'alerte, c'est-à-dire le dépassement de l'un des seuils, entraînerait soit la mise en œuvre de mesures correctives, soit le changement explicite d'un objectif du Plan.

Le Gouvernement ne semble pas disposé à s'engager résolument dans cette voie. D'après lui, les difficultés ne proviendraient pas de l'intérieur mais essentiellement de l'extérieur et, notamment, du fléchissement de l'économie allemande.

Il est vrai que, dans la dernière période, notre commerce extérieur a pris une part grandissante dans la production nationale. Cependant, par rapport à notre production intérieure brute, nos importations ne représentent encore que 12,2 p. 100 et nos exportations 10,4 p. 100. Ces proportions sont, certes, importantes, mais les chiffres que j'ai cités témoignent que l'état du marché intérieur reste primordial pour nos productions.

Un journal financier écrivait :

« Si l'on n'opère pas une progression simultanée des débouchés, on court le risque de voir s'opérer des investissements qui ne seront pas supportés par le marché. »

Le même journal notait d'ailleurs que la baisse où la stagnation était plus nette dans les firmes petites ou moyennes que dans les grandes entreprises. Il concluait : « C'est la loi d'une période de transformation et de regroupement. »

Nous ajouterons que c'est la loi capitaliste.

Le Gouvernement refuse de s'engager résolument dans la voie de la relance. Il s'en tient à des mesures conjoncturelles limitées. La petite réduction de 100 francs des impôts des contribuables va procurer 500 millions de francs à l'économie, c'est-à-dire le huitième de ce que les ordonnances sur la sécurité sociale reprennent aux travailleurs.

L'impasse peut avoir certes un effet stimulateur, mais les décisions prises ne correspondent pas aux besoins.

La doctrine gouvernementale n'est donc pas changée fondamentalement et l'on ne peut pas voir là les mesures correctives auxquelles le V<sup>e</sup> Plan faisait allusion.

Il faut dire que M. Debré s'en est toujours tenu à l'idée selon laquelle nous étions, non en période de stagnation, mais en période de moindre croissance. Les indices concernant la production industrielle fournis par ses propres documents semblent cependant le contredire.

En réalité, le freinage de la production intérieure n'est pas sans présenter certains avantages pour les grosses sociétés capitalistes.

Eu égard aux salariés, la stagnation de la production, le chômage qui en résulte sont un moyen efficace pour s'opposer aux majorations de salaires.

Eu égard aux entreprises — comme le notait le journal financier que j'ai cité tout à l'heure — une moindre croissance désavantage les petites et moyennes entreprises, moins armées financièrement, et, par conséquent, avantage les grosses sociétés et favorise les fusions.

L'extension de la taxe sur la valeur ajoutée à l'artisanat et au commerce est l'un des moyens de cette politique.

Du côté des consommateurs, il en résulte une nouvelle hausse des prix, donc une réduction de la consommation ; du côté des entreprises, sont avantagées les entreprises à faible marge bénéficiaire et par conséquent les supermarchés et les grosses sociétés.

La sélection des investissements, la fiscalité discriminatoire sont d'autres moyens mis à la disposition du pouvoir qui ne se prive pas de les utiliser.

Le mouvement de concentration s'est intensifié assez spectaculairement dans la période récente. On sait qu'un des objectifs du V<sup>e</sup> Plan était la constitution d'un petit nombre d'entreprises ou de groupes de taille internationale. Dans la plupart des grands secteurs de l'industrie, précisait le Plan, le nombre de ces groupes devrait être limité à trois, souvent même réduit à un ou deux.

On a donc assisté, sur l'incitation des pouvoirs publics, par l'octroi d'avantages fiscaux ou par des aides diverses — donc en définitive aux frais des contribuables français — à une concentration très importante : concentration dans les banques, concentration dans la sidérurgie où deux groupes représentent 70 p. 100 de la production de l'acier, dans la chimie où quatre groupes produisent 80 p. 100 des matières colorantes, dans l'automobile où trois groupes se partagent l'ensemble du marché, dans l'électronique où deux groupes fabriquent 100 p. 100 du matériel électrique professionnel, dans l'aéronautique où trois groupes assurent toute la production française, dans le sucre où deux groupes produisent 72 p. 100 du sucre français.

Cependant, cette concentration a été opérée selon le seul critère d'une meilleure rémunération du capital. Il s'ensuit que les groupes financiers qui décident de se rapprocher par entente, fusion ou absorption, n'adaptent leur appareil de production aux exigences du développement technique que d'une façon anarchique et sans souci de l'intérêt national.

C'est ainsi qu'en 1963, la Banque de Paris et des Pays-Bas, que le Gouvernement avait aidée à disposer du patrimoine de

l'ancienne compagnie des machines Bull, vendit la disposition de ce patrimoine au trust américain General Electric. Cela n'a pas empêché la même banque de recevoir, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, au titre du plan-calcul, la charge de recréer, aux frais de l'Etat, une industrie française de calculateurs.

C'est ainsi qu'en vingt ans, la recherche pharmaceutique française l'a créée que seize nouveaux corps sur 544 produits pour les pays du monde occidental. La recherche de base sur principes actifs a été délaissée au bénéfice de l'élaboration de spécialités.

On pourrait citer d'autres exemples.

Le freinage de la production est donc, dans une certaine mesure, volontaire. Mais, en raison de la loi du profit, certains leviers économiques échappent au contrôle de l'Etat. On voit donc que le Plan en régime capitaliste a ses limites.

Toujours est-il que l'appareil de production français n'est pas utilisé au plein de sa capacité ni du point de vue des hommes, puisqu'il y a chômage, ni du point de vue des installations. En définitive, le déséquilibre s'accroît entre la capacité de production et les possibilités de débouchés.

Dans cette situation, on ne peut négliger, c'est vrai, le marché extérieur. Mais on pourra le développer d'autant plus qu'un équilibre sera établi sur la base de larges débouchés intérieurs.

Il faut donc obtenir une relance de la production. Une vue optimiste des choses pourrait laisser penser que cette reprise viendra, vigoureuse et automatique, après une période de récession et qu'elle éliminera bien des difficultés.

Cependant nous pouvons citer un exemple récent. En 1965, la production a repris, les offres d'emploi ont été plus nombreuses. Néanmoins, le nombre de demandes d'emploi n'a jamais baissé et a repris sa progression avant même que la production ne redevenit stagnante.

Une certaine reprise peut donc se produire alors que le chômage se développe en raison des fusions et des concentrations.

C'est pourquoi on ne peut parler de relance en se bornant à proposer des mesures conjoncturelles. On peut moins encore en parler en pratiquant l'anticommunisme de bas étage auquel s'est livré hier M. le Premier ministre

Que, pour des raisons de politique intérieure, celui-ci attaque les communistes, c'est son droit et cela nous semble conforme à son rôle de défenseur de la haute finance. Qu'il mette en cause, et d'ailleurs sur la base de statistiques peu contrôlables, des pays qui se sont donnés le régime qui leur plaît et avec lesquels nous entretenons non seulement des rapports d'amitié mais des relations économiques et commerciales, qu'il se livre à de grossières attaques sur le plan extérieur pour régler des difficultés intérieures, cela évidemment ne grandit pas le régime et semble manquer à l'esprit de responsabilité qui devrait être celui d'un chef de gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

La relance économique suppose un développement du pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires, retraites et pensions, par la réduction à quarante heures de la semaine de travail sans diminution de salaire, par l'abaissement progressif de l'âge de la retraite, par la réduction des dépenses improductives de l'Etat au profit des investissements publics rentables, par une réforme fiscale démocratique allégeant la charge des petits et moyens contribuables et chargeant, au contraire, les sociétés capitalistes. Une véritable relance économique ne peut être obtenue de façon durable que sur la base d'un plan démocratique de développement économique et social.

Le développement nécessaire et harmonieux de la production ne peut cependant être obtenu si les monopoles peuvent diriger à leur guise l'économie et, par conséquent, la politique. Voilà pourquoi nous pensons qu'un plan de développement économique et social ne peut être valablement appliqué que si on nationalise les secteurs clés de l'industrie et les banques.

Il faut, pensons-nous, nationaliser les banques d'affaires, mais on s'aperçoit vite que les différences s'estompent dans le secteur bancaire, notamment à la suite des mesures prises au mois de janvier 1966.

C'est pourquoi nous proposons de nationaliser les grandes banques et les sociétés d'assurances comme première mesure avant la nationalisation du crédit qui implique la mainmise complète de la nation sur les institutions financières semi-publiques, tel le Crédit national, et sur les principales ramifications des banques d'affaires, notamment les sociétés d'investissement et les sociétés de développement régional.

Il faut, pensons-nous, nationaliser les industries d'armement. Mais on remarque que tous les grands secteurs clés participent à l'armement. Voilà pourquoi le groupe parlementaire communiste propose la nationalisation des monopoles industriels, notamment la sidérurgie, l'industrie chimique, l'industrie pétrolière, l'électronique, les constructions aéronautiques et spatiales et l'automobile.

La nationalisation des secteurs clés pourrait donner les moyens d'application d'un plan démocratique de développement écono-

mique et social où la création de grandes unités de production pourrait s'insérer harmonieusement dans la vie nationale, sans sacrifier ceux qui produisent la richesse : les travailleurs.

C'est donc dans cette voie que nous proposons d'engager notre pays. Nous sommes certains d'avoir l'appui de toutes les forces vives de la nation dont l'avenir dépend de l'orientation politique qui sera donnée à notre pays.

Vous entendez, avec votre majorité, poursuivre une politique qui sacrifie le plus grand nombre aux intérêts de quelques-uns. Nous proposons, nous, de faire appel à l'énergie créatrice de tous ceux qui sont intéressés au développement de notre pays et au bien-être de la population.

Sur la base du plan démocratique que nous proposons, le budget répondra aux besoins vitaux de notre pays. Il sera un instrument important de progrès social. Il ne pourra plus être accaparé par les monopoles. Il sera au service de la nation. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Paquet. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Aimé Paquet.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, voici que nous est présenté un budget qui précède de quelques mois l'ouverture des frontières économiques européennes.

Cet événement capital qui, par la libre circulation des hommes, des capitaux, des marchandises, sera impitoyable pour les faibles, qui nous mettra dans l'obligation de faire aussi bien que les autres dans tous les domaines, des prix et des équipements notamment, et mieux si nous avons pris du retard — c'est le cas dans un certain nombre de domaines — qui nous condamne à la rigueur financière, toute dévaluation étant désormais interdite, qui exige que nous ayons une monnaie qui en soit une, cet événement capital ne pourra que précéder de peu une large confrontation englobant l'ensemble des pays anglo-saxons, largement évoquée dans le remarquable rapport de notre rapporteur général, confrontation peut-être plus redoutable encore.

Ce budget, monsieur le ministre, nous prépare-t-il à un tel événement ?

Avant de répondre à cette question, il convient de bien préciser ce qu'est notre situation économique, de mettre en lumière ses faiblesses et d'en rechercher les causes internes et externes. Il convient ensuite de la comparer à celle de nos partenaires et voisins qui demain seront nos concurrents les plus directs.

Il convient enfin de comparer les résultats obtenus au seuil de sa troisième année aux objectifs du V<sup>e</sup> Plan et, à la lumière de ce diagnostic, d'analyser ce budget et éventuellement de présenter les suggestions, les observations et peut-être les critiques qu'il appelle de notre part.

Quelle est notre situation intérieure ?

Nos prix, après avoir monté plus haut que ceux de nos partenaires en 1962, en 1963 et en 1964, après avoir monté moins en 1965 et en 1966, semblent de nouveau, et c'est important, vouloir monter un peu plus vite que les leurs. L'augmentation atteint 2,8 p. 100 cette année ; elle atteindra 3 p. 100, et même un peu plus l'an prochain. Cette poussée, il faut le dire, est due pour partie à l'augmentation du prix des services et au traumatisme psychologique que nous vaudra très certainement pour un temps l'extension de la T. V. A.

Les investissements sont bons — j'y reviendrai dans quelques instants. Notre commerce extérieur tend à retrouver difficilement son équilibre. Notre activité s'est quelque peu ralentie et par rapport à 5,2 p. 100, objectif de l'année, nous ne dépasserons probablement pas une progression de 4 à 4,5 p. 100. Telle est notre situation.

Quelles sont les causes de ce ralentissement ?

Je n'étais pas là, monsieur le ministre, pour entendre votre discours. Vous avez très certainement dû les évoquer, mais très brièvement, et nous pourrions faire des comparaisons.

Les causes de ce ralentissement sont diverses : c'est un léger recul de la consommation dans une conjoncture incertaine, ce sont les concentrations, les restructurations de notre économie, souhaitables et bénéfiques à terme, mais qui, dans l'immédiat, se traduisent par une poussée du chômage, une baisse de la demande, un ralentissement de l'expansion et le non-renouvellement de leurs stocks par les commerçants, dans l'attente de l'extension de la T. V. A.

Mais ce ralentissement est dû surtout à deux causes, l'une externe, l'autre interne :

La première est la récession que connaissent nos voisins, lesquels sont nos principaux clients : l'Angleterre avec une progression un peu supérieure à 1,5 p. 100, l'Allemagne avec une progression en 1966 de 1,5 p. 100 et cette année de moins de 5 p. 100. Or, vers l'Allemagne seulement, nous avons écoulé en 1966 le quart de nos exportations totales et, vers ce pays, le rythme a baissé en gros de 13 p. 100. C'est considérable, et ce seul facteur représente une baisse d'activité de 0,4 p. 100.

La seconde est la faiblesse de notre capacité d'exportation due à la fragilité et à l'insuffisance de certaines de nos structures. Nous ne sommes pas assez agressifs en ce domaine. Notre expansion à l'étranger manque de vigueur. Nous progressons moins que nos concurrents et certaines de nos positions se sont dégradées au cours des dernières années tant en Allemagne qu'en Angleterre.

Il y a un rapport étroit entre le niveau de l'équipement et le potentiel d'exportation. Il semble que, sur ce point, nous ayons pris quelque retard. Mieux, la progression des importations françaises de produits manufacturés démontre de notre part une certaine faiblesse de compétitivité et une certaine vulnérabilité à la pénétration des fabrications étrangères.

C'est là une situation sérieuse qui a été cachée par l'évolution favorable de notre balance alimentaire et énergétique.

Quelle est la situation de nos voisins, l'Angleterre et l'Allemagne notamment ? Nos voisins ont connu eux aussi — et non seulement l'Angleterre et l'Allemagne, mais aussi tous les pays de l'Europe des Six — des plans de stabilisation souvent plus sévères que le nôtre. Dieu sait pourtant si celui-ci fut critiqué !

L'Angleterre travailliste et l'Allemagne démocrate-chrétienne et socialiste se sont imposés de sévères disciplines. Elles ont l'une et l'autre plus de 600.000 chômeurs — on ne le dit jamais assez. L'Angleterre ne voit pas encore poindre la reprise. L'Allemagne qui connaît — je le répète — une récession de 5 p. 100 en 1967 s'est fixé comme objectif une progression de 4 p. 100 en 1968, c'est-à-dire un taux d'expansion que nous trouvons insuffisant chez nous.

L'une et l'autre cependant semblent un peu mieux équipées que nous ; l'une et l'autre ont fait davantage que nous en faveur de la recherche.

Nous faisons aussi bien qu'elles maintenant mais un retard assez important reste à combler. L'une et l'autre ont un esprit exportateur que nous n'avons pas ; l'une et l'autre connaissent des prix qui, depuis cette année, montent de nouveau moins vite que les nôtres. Enfin, face à ces deux principaux concurrents, nous sommes dotés d'une monnaie forte et de réserves de change importantes.

A ce point du débat, il est bon, si l'on veut établir un diagnostic sérieux et exact, d'apporter une précision.

Il est commun de dire — et je l'ai entendu depuis quelques mois au sein de cette assemblée — que nous avons été, que nous sommes en queue du peloton européen pour la croissance industrielle et les équipements et que nous sommes en tête pour la hausse des prix.

Pour étayer cette affirmation qui, bien sûr, vient toujours des rangs de l'opposition — ce qui est d'ailleurs sympathique — on se réfère à l'année 1958. Ce faisant, on oublie de citer un fait important, à savoir que la France a dû, au cours des années 1958 et 1959, et au prix de sévères restrictions, absorber le coût d'une dévaluation — et quelle dévaluation ! — et le poids d'une situation dramatique puisque nous nous trouvions alors, chacun s'en souvient, en état de cessation des paiements, tant intérieurs qu'extérieurs.

En revanche, si l'on prend la référence de l'année 1959, ce qui est équitable, les choses sont toutes différentes : sur le plan des investissements et de la progression économique nous sommes en tête du peloton avec l'Allemagne et nous accusons, hélas ! car c'est un peu notre péché mignon, une légère avance sur le plan des prix.

Quelle est maintenant la situation par rapport aux objectifs du V<sup>e</sup> Plan et ces objectifs eussent-ils pu être plus ambitieux, ainsi qu'hier encore M. Mitterrand, après M. Mendès-France il y a quelques semaines, l'a affirmé ?

Si nous comparons les objectifs atteints à ceux fixés par le Plan nous constatons que nous avons pris un léger retard sur la consommation des ménages, sur les exportations qui progressent de 7 p. 100 au lieu des 9 p. 100 prévus, sur l'activité économique qui sera en moyenne de 4,8 p. 100 alors que la prévision était de 5 p. 100.

En revanche, nous avons pris une certaine avance sur les investissements privés qui atteignent 7,4 p. 100 alors qu'il était prévu 5,8 p. 100 ; sur les investissements publics qui parviennent à 10,6 p. 100 et, hélas, encore une fois — j'insiste sur ce point — sur les prix qui atteindront 2,8 p. 100 et 3 p. 100 l'an prochain alors que la prévision était un peu supérieure à 1,5 p. 100.

A ce point du débat, il n'est pas inutile non plus de répondre à ceux qui vont affirmant, comme je le remarquais tout à l'heure, qu'il conviendrait de réviser en hausse les objectifs du Plan et de porter à 6 p. 100 l'indice de progression économique. On l'a dit hier matin, avec beaucoup d'éloquence et beaucoup de chaleur. A notre avis, ce n'est pas raisonnable et ce n'est pas possible. Un taux de progression de 6 p. 100 est certes un objectif souhaitable, compte tenu de nos besoins, mais il ne nous paraît pas réaliste. Pourquoi ?

L'expérience, que ce soit la nôtre ou celle des autres, montre qu'il est difficile et même impossible de dépasser pendant un long temps une progression de 5 p. 100 l'an, en moyenne — ce peut être 5,5 p. 100 ou 4,5 p. 100 de temps à autre — sans rompre les équilibres fondamentaux de l'économie, notamment l'équilibre des prix et celui des échanges extérieurs.

Une telle progression n'a été possible chez nous, ou chez les autres, que dans l'inflation. On l'a constaté à plusieurs reprises. Or, je le répète, l'inflation et sa conséquence, la dévaluation, nous sont désormais interdites au sein de la Communauté économique européenne.

Les travaux des experts de l'O. C. D. E. démontrent qu'une progression supérieure à 5 p. 100 sans inflation ne peut être obtenue qu'en réduisant d'autant les dépenses de consommation. Enfin, l'expérience récente de nos voisins hollandais et allemands prouve que les objectifs par trop ambitieux ne tardent pas à engendrer l'inflation, puis la restriction et la récession. Ils en font présentement l'expérience l'un et l'autre ; pour être allés trop vite, ils ont été contraints, par exemple, d'arrêter complètement, pendant plusieurs mois, les prêts consentis à leurs collectivités locales.

Aussi pensons-nous que, compte tenu de notre capacité d'épargne, les objectifs que nous fixe le Plan sont ambitieux et que tout doit être fait pour les atteindre. Quant à la moyenne, comme nous avons fait un peu moins dans l'exécution de sa première partie, il conviendrait de faire un peu plus jusqu'en 1970.

Ces comparaisons font apparaître par conséquent nos faiblesses. Elles se situent au niveau des équipements et de la recherche où un retard doit être rattrapé ; elles se situent surtout au niveau de l'exportation et surtout — j'insiste sur ce point et j'y reviendrai — au niveau des prix.

Face à cette situation, en raison de ces faiblesses, quel jugement peut-on porter, monsieur le ministre, sur la politique économique et financière que vous pratiquez et sur le budget qui en est à la fois l'expression et l'outil ?

C'est un budget, avez-vous dit, monsieur le ministre, d'assainissement, d'investissement, de préparation à l'ouverture des frontières, de conjoncture. C'est ainsi que vous nous l'avez présenté à la commission des finances. Est-ce vrai ?

Je dirai d'abord que c'est un budget difficile, un certain nombre de mesures — notamment l'extension de la T. V. A. — vous faisant perdre 4,5 milliards de francs de recettes, ce qui est important.

Un budget d'assainissement, c'est vrai, puisqu'il reflète un effort sérieux d'apurement de certaines dépenses croissantes, telles celles de la sécurité sociale et des entreprises publiques.

Un budget d'investissement, c'est vrai, puisque les équipements progressent de 11 p. 100 et que la recherche progresse de 17 p. 100.

Est-ce un budget de conjoncture ? Nous allons voir si c'est exact car c'est sur ce point que je ferai porter certaines de mes observations.

Nous connaissons un certain ralentissement de l'expansion. Cependant vous avez pris quelques mesures d'incitation à la consommation, notamment sous forme de dégrèvements fiscaux, légers, mais intéressants.

Certains vous reprochent de n'avoir pas fait assez et d'être dans ce budget trop timide, en tout cas beaucoup plus que vous ne l'avez été au cours de l'année 1967. C'est vrai. Vos incitations dans ce budget sont moins importantes que celles que vous avez décidées au cours de l'année 1967. Mais nous comprenons votre hésitation à faire davantage et même votre prudence.

Pourquoi ? Les mesures que vous avez prises en 1967, d'abord dans le budget de 1967 et ensuite au cours de l'année ont été nombreuses mais, ayant été décidées au début de l'année, elles tendent à relancer la consommation et les équipements par la libéralisation du crédit et un effort en faveur du logement social par exemple, par une accélération dans la réalisation de certains équipements.

L'emprunt que vous avez contracté au printemps et qui a été, disons-le, déflationniste quand vous l'avez lancé prend place maintenant sur le marché et devient ainsi une incitation.

Toutes ces mesures vont pour la plupart — et ce sera vrai, je le répète, pour l'emprunt — faire sentir pleinement leur effet au cours du dernier trimestre de l'année et du premier trimestre de 1968.

Prévoir dans ces conditions une incitation trop forte — c'est pourquoi nous comprenons votre prudence — serait prendre le risque, si l'économie allemande devait, comme le pensent les experts, connaître de nouveau l'expansion, ce serait, dis-je, prendre le risque que les effets conjugués de l'une et de l'autre nous entraînent dans une tension inflationniste, d'autant plus que, nous l'avons dit, les prix atteindront déjà un niveau inquiétant.

Nous ne vous reprochons donc pas cette prudence. Cependant, il eût été souhaitable de rechercher une incitation dont les incidences ne puissent être fâcheuses. C'est pourquoi, lorsque nous

avons discuté en commission des finances de l'article 7 de la loi de finances, nous avons suggéré de ne pas porter le taux de la T. V. A. de 12 à 13 p. 100 — ce taux frappant plus particulièrement les services — afin de ne pas peser sur les prix.

Cette mesure nous paraissait bonne, économiquement, politiquement et psychologiquement; économiquement, puisqu'elle aboutirait à un allègement de la charge pesant sur notre économie et qu'elle faciliterait votre politique des prix; politiquement, puisqu'elle anticiperait sur la baisse que nous devons consentir d'ici à 1972 conformément à la politique européenne d'harmonisation fiscale, et cette baisse représentera plusieurs points; psychologiquement, puisque le traumatisme provoqué par l'extension de la T. V. A. risque d'engendrer une tension sur les prix en 1968.

L'an dernier, invoquant à peu près les mêmes raisons, nous vous avons déjà présenté la même suggestion. Vous ne nous avez pas suivis. Cette année, vous n'estimez pas pouvoir nous suivre complètement par souci de l'équilibre budgétaire, le passage du taux de 12 p. 100 à celui de 13 p. 100 devant couvrir le montant des déductions que l'extension de la T. V. A. vous a conduit à accorder.

Cette conception peut se justifier. Il conviendrait cependant si vous maintenez votre position — et j'insiste sur ce point — que vous puissiez éventuellement envisager, selon la conjoncture du printemps de 1968, d'alléger le taux de l'impôt, suivant en cela la politique conjoncturelle d'incitation que vous entendez mener.

Sur l'article 9, je présenterai une brève observation.

Les dispositions de cet article étendent l'application de la T. V. A. à l'agriculture. C'est un problème difficile: environ 80 p. 100 des exploitations agricoles françaises couvrent moins de dix hectares et, qui plus est, la plupart ne disposent d'aucune comptabilité sérieuses. Cependant, dans la perspective d'une politique agricole commune, il apparaît désormais impossible de laisser en dehors du champ d'application de la loi un aussi vaste secteur de l'économie que l'agriculture.

A cet égard, vous nous présentez une proposition intéressante par certains côtés. Cependant, elle nous paraît incomplète — j'ai déjà eu l'occasion de vous signaler pourquoi à plusieurs reprises — et critiquable par certains aspects, car elle risque de devenir une source d'iniquités, j'insiste bien sur le mot « iniquités ».

Nous en reparlerons plus longuement lorsque cet article viendra en discussion.

Il conviendra de prévoir dans le texte que nous élaborerons ensemble, après les multiples discussions qui doivent se dérouler dans les prochains jours, des dispositions simples, serrant la réalité de près, évitant le plus possible les injustices, permettant, à partir de ce qui existe déjà — la subvention pour l'achat de matériel agricole — de faire franchir sans trop de heurt et en ménageant les transitions nécessaires, une importante étape dans la voie de modernisation de leurs structures économiques à des hommes qui, plus que d'autres, souffrent des adaptations et des restructurations qu'impose le monde moderne.

En ce qui concerne l'agriculture, il y aurait beaucoup à dire sur le plan social et économique. Ces questions devant être abondamment traitées au cours du débat qui s'ouvrira dans quelques jours devant l'Assemblée, je n'insiste pas.

Ces observations faites sur les articles 7 et 9, j'en viens à celles qu'appellent de ma part des problèmes à caractère général tels que l'équilibre budgétaire, la progression des dépenses publiques, l'épargne, le problème social et enfin les problèmes que posent la recherche scientifique et le commerce extérieur.

Voyons d'abord les problèmes que posent l'équilibre budgétaire et la progression des dépenses publiques.

M. Lamps, mon prédécesseur à cette tribune, semblait regretter que vous ayez abandonné cet équilibre budgétaire! Effectivement, vous vous écarterez quelque peu de deux principes dont nous avons fait notre règle, selon lesquels: premièrement, les dépenses définitives de l'Etat doivent être couvertes par des recettes fiscales ou par des emprunts à long terme; deuxièmement, les dépenses publiques ne doivent pas dépasser la production intérieure brute en valeur.

Je n'entends pas ouvrir ici une querelle d'école mais seulement dire clairement ce que pense notre groupe sur ces deux règles capitales.

Nous admettons parfaitement que dans les deux cas il ne puisse s'agir que de moyennes, comme vous nous l'avez précisé à la commission des finances et que, dans une conjoncture de dépression, l'on soit amené à déroger à la règle. Mais nous réaffirmons avec force — je vais dire pourquoi — que ces dérogations doivent être exceptionnelles.

Certes, on peut admettre que l'Etat se fasse banquier, mais avec quoi et pour quoi faire? Tout dépend des capacités d'épargne.

Quand le déficit de l'Etat et les besoins de l'économie privée sont couverts normalement par de l'épargne à moyen terme et, surtout, à long terme, il n'y a aucun danger d'inflation, mais avouez qu'une telle situation est très rare.

Si la capacité d'épargne ne peut couvrir ni le déficit du budget de l'Etat ni les besoins privés, il n'y a pas d'incitation à proprement parler car ce que prend l'un, l'autre ne l'a plus. Tout au plus l'Etat, par ce moyen, peut-il orienter les crédits d'épargne vers des secteurs de son choix. De toute façon il n'y a pas, dans ce cas, d'incitation; il y a seulement sélection.

Dans une période de ralentissement économique, on peut admettre un léger déséquilibre financé par des bons du Trésor. C'est ce que vous entendez faire, je crois. C'est du moins la réponse que vous avez donnée à une question que vous avait posée le président de la commission des finances, M. Giscard d'Estaing. C'est là une mesure légèrement incitative.

Dans une période de franche récession, et ce n'est pas notre cas, l'Etat peut se faire banquier en injectant dans l'économie des crédits provenant de l'institut d'émission: c'est ce qu'on appelle la « fausse monnaie ». En ce cas seulement, la mesure est très incitative.

Mais, cela dit, ces dispositions ne peuvent être qu'exceptionnelles lorsqu'il s'agit de mesures à long terme. La règle est que l'équilibre doit être rigoureux car l'abandonner devient très vite une habitude. Voilà qui est grave car, sur cette pente fatale, c'est l'appel à l'institut d'émission qui devient finalement la règle.

Il en est de même de la règle selon laquelle les dépenses publiques ne doivent pas progresser plus vite que le produit intérieur brut, en valeur. Vous vous êtes éloigné très légèrement de cette règle l'an dernier. Vous vous en éloignez un peu plus cette année.

Dans une période de ralentissement économique, il serait bien sûr condamnable et même dangereux d'aligner exactement les dépenses publiques sur un produit intérieur brut en valeur, en baisse. Ce serait accélérer le phénomène de la dépression.

Mais si l'on peut admettre, là aussi, exceptionnellement — et c'est le cas cette année — une dérogation, la règle impérative, recommandée d'ailleurs par les experts internationaux, doit être le strict équilibre. Sinon c'est, là encore, une pente fatale.

Vous savez combien il est difficile de contenir les dépenses publiques. Il n'y a d'ailleurs pas de remède miracle en ce domaine. C'est un combat quotidien, obscur, et vous le connaissez, monsieur le ministre, puisque vous le menez, non sans mérite.

Un effort particulier devrait cependant être consenti en faveur des entreprises publiques: elles aussi doivent être adaptées à la concurrence que nous vait l'ouverture des frontières, elles aussi doivent être soumises aux conditions du marché, comme les entreprises privées. Une large autonomie, une liberté d'action, de très larges responsabilités doivent leur être laissées. Il ne serait pas déraisonnable, par exemple, d'imaginer pour elles des plans quinquennaux de productivité.

Pour clore ce chapitre, disons que, sauf cas exceptionnels, le principe de l'équilibre, dans un cas comme dans l'autre, doit demeurer notre règle d'action.

Je vais dire maintenant quelques mots sur l'épargne. J'ai déclaré il y a quelques instants que les objectifs du V<sup>e</sup> Plan pouvaient être considérés comme ambitieux, compte tenu de nos capacités d'épargne: augmentation de 50 p. 100 de nos équipements publics, augmentation de 80 p. 100 de nos équipements urbains. Ce n'est certes pas encore à la mesure des besoins, mais c'est beaucoup.

Un exemple l'illustre: en 1970, la Caisse des dépôts et consignations devra affecter la moitié — et même un peu plus — de ses ressources de toute nature au financement de la construction des 170.000 H. L. M. laissés à sa charge.

Ce plan, certes, n'est pas à la mesure de nos besoins, dans un pays où tout doit être fait à la fois, dans un pays qui, après avoir été un vieux pays, a singulièrement — et c'est heureux — rajeuni, dans un pays qui, après avoir vécu dans le malthusianisme à l'abri de ses frontières économiques, les voit s'ouvrir sur l'Europe et sur le monde, et qui, après avoir sommeillé pendant trop longtemps et pris un retard considérable en équipements publics par rapport à l'Angleterre et à l'Allemagne, notamment — notre collègue Mondon en parlait dans un débat sur les collectivités locales — se réveille et entend rattraper son retard.

Mais, nous venons de le dire, il est des limites qu'il n'est pas raisonnable de franchir.

Les équipements ne peuvent être financés, finalement, que par l'épargne, par la fiscalité ou par la fausse monnaie, c'est-à-dire l'inflation. Que l'on me cherche et que l'on me trouve un quatrième moyen!

L'inflation nous est désormais interdite dans un monde aux frontières ouvertes.



La fiscalité directe — M. le ministre de l'économie l'évoquait au début de l'après-midi — devra être allégée d'ici à 1972 car elle est particulièrement injuste pour les tranches de revenus petites et moyennes puisque, maintenant, c'est le salaire qui est frappé et non plus la fortune.

Quant à la fiscalité indirecte — la T. V. A. désormais — il nous faudra en réduire le taux de quelques points pour atteindre la moyenne européenne. Donc il n'est pas question de faire un effort fiscal.

Il ne reste alors que l'épargne.

Or, pendant cinquante ans elle a été massacrée. Nous avons connu sept dévaluations en dix ans et ce n'est pas suffisamment ancien pour qu'on l'ait oublié. L'épargne était pratiquement inexistante. Elle se reconstitue petit à petit. Des progrès considérables ont été accomplis. Les prêts de la Caisse des dépôts et consignations aux collectivités locales sont passés, de 1958 à 1967, de 130 milliards à 700 milliards d'anciens francs.

L'an passé, ils ont progressé de 25 p. 100 par rapport à 1965, grâce à la Caisse autonome d'équipement des collectivités locales, que vous avez bien voulu créer — après d'ailleurs une très longue discussion. Cette année ils progresseront de 15 p. 100 par rapport à 1966.

Ce sont là des progrès, certes. Mais trop souvent encore l'épargne est une épargne de consommation différée. Elle se cantonne dans le liquide ou le semi-liquide. Elle hésite à s'investir à long terme.

Les mesures prises depuis 1965 pour adapter le marché financier à sa fonction de pourvoyeur en capitaux de l'économie représentent une somme d'efforts considérable.

Tout d'abord trop complexes et dilués dans le temps pour avoir une efficacité rapide — je l'avais reproché à M. Valéry Giscard d'Estaing, notre président de la commission des finances, qui était alors ministre des finances — elles ont été récemment considérablement développées. Elles s'inspirent des recommandations de la commission de l'économie générale et du financement du V<sup>e</sup> Plan.

Elles touchent à la réglementation de la profession bancaire, à la rémunération des dépôts bancaires, aux incitations fiscales de l'épargne, à l'élargissement de la fonction des caisses d'épargne. Tout cela est très important. Elles ont toutes pour but de faciliter l'acheminement des fonds disponibles vers l'alimentation en capitaux de l'économie, qu'il s'agisse des entreprises industrielles, commerciales, de la construction de logements, de l'équipement des collectivités locales.

Nous vous donnons acte de l'immense effort que vous avez accompli. Mais de toute manière, et vous en êtes convaincu, la meilleure incitation est encore la stabilité des prix.

Développer l'épargne et, du même coup, accélérer les équipements et l'expansion, tel est l'impératif que nous impose le monde dans lequel nous vivons.

Mais l'expansion n'est pas une fin en soi. Il convient de veiller à ce que cette expansion soit mise au service du progrès social et, avant tout, de ceux qui en ont le plus besoin.

Dans ce domaine comme dans d'autres, la progression ne peut être que réaliste. Le progrès social ne résulte que de petites actions, de petites touches successives. On ne peut faire tout à la fois. En tout cas, le progrès social ne doit pas être poursuivi dans un effort déraisonnable qui mettrait en cause les équilibres fondamentaux de l'économie, car il se retournerait contre ceux que l'on veut aider.

L'Etat accomplit sur le plan social, contrairement à ce que d'aucuns affirment — et M. le Premier ministre l'a démontré avec force hier soir — une œuvre considérable ; c'est vrai. Elle est cependant insuffisante et le restera toujours quoi qu'on fasse. Il est cependant un point sur lequel on pourrait faire davantage.

Pour ne pas rompre les équilibres fondamentaux, l'enveloppe globale des charges ne peut être accrue autant qu'il serait souhaitable, mais il n'est pas interdit, à l'intérieur de cette enveloppe, de procéder à des transferts de ressources allant des plus favorisés vers ceux qui le sont moins.

Il est vrai que depuis dix ans l'expansion très importante que nous avons connue n'a pas profité à tous dans les mêmes proportions. Plus de trois millions d'hommes et de femmes assistent à cette expansion, participent souvent à sa création, sans en bénéficier pleinement. Ils voient les plus favorisés les distancer de plus en plus.

Cela est vrai pour l'agriculture entre, les régions pauvres et les régions riches, entre les petits agriculteurs et les autres, et il en sera ainsi pendant de nombreuses années encore. La seule solution réside, pour un temps, dans des transferts sociaux de la collectivité nationale en faveur des plus défavorisés, des régions riches vers celles qui ne le sont pas. Les crédits prévus au budget social agricole attestent à l'évidence que l'on s'est déjà orienté dans cette voie. Ils ont été multipliés par cinq au cours des récentes années, et hier soir M. le Premier ministre rappelait que la part de la collectivité nationale dans ce

budget social atteignait maintenant 72 p. 100. Jamais on n'a fait autant sur le plan social.

Mais la mise en place des règlements communautaires sur le plan de l'Europe va, pendant les premières années, favoriser encore les régions céréalières et betteravières, déjà les plus riches. Il conviendra donc pour un temps de leur demander un effort accru en faveur de ceux qui ne recevront que plus tard les bienfaits de l'Europe agricole. Cela est vrai pour les non-agriculteurs.

J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises dans cette Assemblée et en commission des finances, où, ce matin, j'ai proposé un amendement qui, m'a-t-on dit, ne serait pas recevable : il tomberait sous le coup de l'article 41 et serait du domaine réglementaire.

Il est vrai aussi que dans ce pays les salariés qui se trouvent au bas de l'échelle ne profitent pas de l'expansion. Il est vrai que depuis dix ans et même davantage on a procédé à des augmentations de salaires toujours en pourcentage.

Je le sais, vous n'avez pas innové en la matière. On l'a toujours fait. Mais c'est une erreur. Il faut rompre avec cette habitude. Je vais vous démontrer pourquoi.

Cela signifie que celui qui se trouve au bas de l'échelle voit se creuser de plus en plus le fossé qui le sépare des plus favorisés.

Je rappellerai ce matin en commission des finances — je crois l'avoir déjà cité au sein de cette Assemblée — un exemple frappant. En 1956, j'étais déjà rapporteur du budget social agricole. J'ai fait adopter par l'Assemblée une proposition sur laquelle M. Guy Mollet, qui était alors président du conseil, voulut bien poser la question de confiance. C'était la première fois — sous la IV<sup>e</sup> République, il y avait quand même des choses assez remarquables ! — (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste) qu'un Gouvernement posait la question de confiance sur une proposition émanant d'un membre de l'opposition.

**M. Henri Duffaut.** Bel exemple !

**M. Aimé Paquet.** Vous ne l'avez pas fait souvent. Ne vous vantez pas trop ! Mais cette fois-là, vous l'avez fait.

Ma proposition tendait à imposer à 10 p. 100 au lieu de 5 p. 100 les salaires de 3 à 6 millions de francs, anciens, bien entendu — à l'époque, c'était considérable — et de 15 p. 100, au lieu de 5 p. 100, les salaires supérieurs à 6 millions de francs. Le produit de cette surimposition atteignait à l'époque 3.600 millions d'anciens francs inscrits en recettes dans le budget social agricole.

Oh, je ne dis pas dans celui de cette année car la ligne a disparu pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer au cours de ce débat, mais dans celui de l'an passé, cette même recette s'élevait à 45 milliards d'anciens francs, soit une augmentation de 1.250 p. 100.

Je veux bien admettre qu'il y a plus de cadres qu'autrefois, que leur nombre a été multiplié par deux ou par trois. Il y a eu aussi l'augmentation des salaires et des prix. Évaluons-la à 70 ou à 80 p. 100. Cela ne ferait, au pis aller, que 350 p. 100 et non pas 1.250 p. 100. Voilà bien la preuve que, sans cesse, ceux qui sont au bas de l'échelle voient les autres s'élever plus vite. On en arrive à un état de choses intolérable.

Je vous l'ai signalé à plusieurs reprises, monsieur le ministre de l'économie et des finances. Certes, il n'est pas facile de résoudre ce problème. Cependant, n'est-il pas possible, sans écraser pour autant l'éventail des salaires, de rechercher le moyen de donner davantage aux plus défavorisés afin de leur procurer une certaine aisance. En opérant un transfert à leur faveur, on assainirait considérablement un climat social souvent dégradé par la situation des plus malheureux.

Faire évoluer les structures, c'est bien, c'est même indispensable, mais faire en sorte que les hommes n'aient jamais à en souffrir est un impératif que nul ne peut ignorer.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur la recherche scientifique et sur les exportations, qui sont également deux points faibles dans notre économie.

Pour ce qui concerne la recherche scientifique et nos facultés d'exportation, l'œuvre accomplie, tant dans le cadre du budget que dans le cadre législatif, voire dans celui des ordonnances — hier le président de notre groupe vous a rendu hommage au moins pour certaines d'entre elles — est importante. Les crédits de la recherche scientifique croissent de 17 p. 100 ; mais notre retard est tel qu'il nous sera difficile de le combler.

De nombreuses mesures tendent à faciliter la restructuration et l'adaptation de nos entreprises en vue de leur permettre de régler leurs problèmes de ventes et d'exportations et leurs problèmes de technique et de production. De telles mesures sont utiles, mais dans les deux cas — et je vous demande, monsieur le ministre, d'être attentif — il apparaît que ces efforts, bien que fort louables, si nous devons les accomplir seuls, se révéleront très vite insuffisants.

Il est choquant — des membres de l'opposition l'ont dit, mais c'est vrai et je fais miennes leurs déclarations sur ce

point (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste) — il est choquant, dis-je, que notre économie, par exemple, ait à souffrir, comme c'est le cas présentement, d'erreurs de prévision commises par les responsables de l'économie allemande.

M. le rapporteur général a attiré notre attention sur l'internationalisation de notre économie, sur le fait qu'elle déborde largement les frontières de l'Europe des Six, de sorte que la véritable mutation de notre économie, et dans une large mesure celle de l'économie européenne, seront provoquées par la confrontation qu'elles ne manqueront pas d'avoir bientôt avec l'économie américaine dont le dynamisme n'est plus à démontrer.

Dans les deux cas, les solutions résident dans une concertation européenne des politiques économiques, sociales, fiscales de recherche scientifique et dans l'institution d'une vaste coopération quant aux objectifs et aux moyens de les atteindre.

Freinage des dépenses publiques, action de tous les instants sur les prix, développement de l'épargne, transferts sociaux, concertation et coopération plus étroite dans le cadre de l'Europe, tels sont à notre sens les domaines dans lesquels un effort particulier doit être consenti.

Voilà, monsieur le ministre de l'économie et des finances, les observations et les suggestions, sinon les critiques, que j'ai cru devoir vous présenter. Quand nous pensons de bonne foi qu'une erreur peut être commise, notre devoir est de vous le dire. Permettez-moi d'ajouter que votre devoir est de nous entendre.

Nous avons parcouru ensemble, au cours des années précédentes, une très longue route et l'œuvre accomplie fut le plus souvent considérable. Cette route n'était pas toujours facile à suivre. Mais, malgré ses imperfections, cette œuvre a permis à notre pays de recouvrer son indépendance sur les plans économique et politique.

Le temps n'est plus où sans monnaie, en état de cessation de paiements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur — j'étais déjà député à l'époque et j'avais parfois honte de cette situation dans laquelle nous nous trouvions — le temps n'est plus, dis-je, où nous tendions sans cesse la scèble et où, précisément pour cette raison, nous faisons la politique des autres, ce qui, sur le plan de la paix internationale, a tout de même une grande importance.

Ce temps est révolu. Fût-ce le seul résultat, ce serait déjà pour le pays un événement considérable. Mais nous avons fait beaucoup plus ensemble.

A notre avis, une majorité ne doit pas être un bloc monolithique dépourvu de toute nuance et étouffant toutes les tendances au nom d'une discipline sommaire. La véritable force d'une majorité ne peut résulter que de sa diversité.

C'est pourquoi, monsieur le ministre de l'économie et des finances, je vous ai présenté un certain nombre de suggestions, estimant que si, dans l'ensemble, le projet de loi de finances qui nous est soumis est bon, il appelle néanmoins quelques aménagements.

Ces suggestions ne peuvent en aucun cas être considérées comme une marque de défiance à votre égard, envers l'homme que vous êtes et qui a fait du service passionné de l'Etat sa règle d'action. J'espère donc qu'elles seront entendues et que certaines d'entre elles seront retenues.

Cela dit, je tiens, pour conclure, à exprimer un vœu.

Nous vivons une époque de mutations, de transformations profondes, souvent inhumaines. En un tel moment, croyez-moi, monsieur le ministre, rien ne peut remplacer un Parlement dont les membres sont au contact des réalités et des hommes. Et c'est parce qu'ils sont au contact des réalités et des hommes, qu'ils sont seuls capables d'humaniser la froide technique.

Alors voici le vœu que j'exprime : pour faire de bonnes lois, pour assurer l'avenir d'un régime qui marquera pour longtemps, par l'importance de ses réalisations, la vie de notre pays, appuyez-vous davantage sur le Parlement et en particulier sur votre majorité. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Robert Manceau.** Le cactus a perdu ses épines !

**M. le président.** La parole est à M. Duffaut. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. Henri Duffaut.** Monsieur le ministre, en nous présentant il y a quelques heures ce budget de l'année 1968, vous l'avez défini comme un budget d'expansion, un budget d'assainissement, un budget de préparation au Marché commun, un budget de conjoncture.

Ma définition sera beaucoup plus concise. Je le qualifierai de budget d'humilité. D'humilité par référence aux glorieuses déclarations gouvernementales que nous avons entendues ici même et aux principes affirmés avec une certaine ostentation.

Ces principes, quels étaient-ils ?

D'abord une règle de croissance : le budget ne devait pas croître plus rapidement que le produit intérieur brut.

Ensuite, une règle d'équilibre : le budget devait être en équilibre, sans qu'il soit fait de distinctions jugées fallacieuses entre les dépenses de caractère définitif et les dépenses de caractère temporaire, entre le « dessus » et le « dessous » de la ligne.

Ces règles étaient celles de M. Giscard d'Estaing, votre prédécesseur. Il n'était pas entré dans la voie des solutions moyennes qu'évoquait tout à l'heure M. Paquet, car il voulait en faire des règles constitutionnelles. Or des règles constitutionnelles n'ont pas ce caractère moyen dont on a parlé.

Si M. Giscard d'Estaing n'a pas changé d'avis, il faudra qu'il fasse preuve d'un esprit de coexistence pacifique à l'égard de l'autre parti de la majorité et du Gouvernement pour voter ce budget. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Mais ces règles et ces principes étaient aussi les vôtres, monsieur le ministre. Je me rappelle en effet que le 21 avril 1966 — il n'y a pas si longtemps — répondant à des observations que j'avais présentées, vous définissiez ainsi le budget : la règle fondamentale, disiez-vous, c'est non seulement que le budget, pour répondre aux exigences normales des finances publiques, soit en équilibre, mais encore que le rythme des dépenses publiques ne soit pas supérieur à celui de la croissance du produit national brut.

Je dois indiquer, ajoutez-vous en substance, que les services de la rue de Rivoli aboutiront pour l'année 1967 à l'établissement d'un budget qui répondra exactement à cette définition.

Certes, disiez-vous aussi, M. Duffaut et ses amis ne voteront certainement pas un budget aussi parfait. Vous laissez ainsi supposer qu'en cette matière nous avions un esprit quelque peu partisan et négatif. En réalité, nous étions placés devant un dilemme douloureux : ou bien nous vous accordions notre confiance, mais dans ce cas nous trahissions votre pensée, ou bien nous restions fidèles à vos principes et dans ce cas nous devions rejeter votre budget. C'est en définitive ce que nous avons fait. Et nous avons bien fait parce que ce budget était non pas en équilibre, comme vous l'aviez annoncé, mais en déficit de 7 ou 8 milliards.

Par la même occasion, nous avons affirmé notre fidélité à des principes qui avaient été eux-mêmes énoncés par le Chef de l'Etat. C'était le 14 décembre 1965, entre les deux tours de l'élection présidentielle. Le chef de l'Etat avait déclaré : « C'est sur une base solide, stable, avec des budgets en équilibre, avec une monnaie qui ne bouge pas, avec des prix qui, je le répète, n'augmentent pratiquement plus et qui, l'année prochaine, n'augmenteront pas de plus de 1,5 p. 100, que le niveau de vie de tous les Français s'élève et que tout le monde y gagne ».

Eh ! bien, votre politique n'a certainement pas permis d'atteindre ces perspectives idylliques, tant en ce qui concerne la stabilité des prix que le niveau de vie de nombreuses familles ouvrières et paysannes. Peut-être faut-il trouver là l'origine des difficultés que nous connaissons aujourd'hui.

Pourquoi en a-t-il été ainsi ?

D'abord parce que le plan de stabilisation, motivé par une situation inflationniste ou en tout cas préinflationniste — dont vous aviez d'ailleurs l'entière responsabilité — a correspondu à une analyse inexacte de la situation.

Ensuite parce que le niveau de croissance prévu par le V<sup>e</sup> Plan a été insuffisant.

Enfin parce que le Plan de stabilisation s'est prolongé beaucoup trop longtemps, cette durée excessive trouvant peut-être d'ailleurs son explication dans les deux raisons précédentes.

Quand vous avez fait le plan de stabilisation — vous ou votre prédécesseur, je veux dire le Gouvernement solidaire — vous avez considéré que la cause de l'inflation résidait essentiellement dans une augmentation trop rapide du revenu des ménages, donc de la consommation, ce qui se traduisait par une hausse des prix. Vous avez donc, pour enrayer cette surchauffe, pris des mesures de blocage autoritaire des prix industriels. Quant aux prix agricoles, les effets cumulés de votre politique les ont conduits à la détérioration que nous constatons.

Vous avez encadré le crédit, vous l'avez rendu plus difficile, plus cher. Vous vous êtes attaché à réduire la progression des salaires et vous avez ensuite laissé fonctionner très normalement ce véritable rouleau compresseur qu'est l'impôt sur le revenu des personnes physiques, puisqu'il aboutit à taxer des augmentations nominales de revenu qui ne correspondent pas à des augmentations réelles de pouvoir d'achat.

Néanmoins le but que vous vous étiez proposé n'a pas été atteint. Nous avons connu certes un ralentissement de la hausse des prix, mais cela n'a suscité qu'une stabilité relative, fragile, perpétuellement remise en cause. Pourquoi ? Parce que dans votre politique de l'époque comme dans celle d'aujourd'hui, il y a une contradiction. Déflationniste à l'égard du secteur privé, vous vous êtes montré inflationniste en ce qui concerne le secteur public, notamment en n'observant pas cette règle

de croissance des dépenses budgétaires au regard de la production intérieure brute.

Il fallait supprimer, réduire, différer certaines dépenses, en particulier celles qui sont imprudentes, et engager, dans le cadre d'une compensation partielle, les dépenses nécessaires pour développer les investissements productifs, ceux qui sont précisément de nature à nous permettre d'affronter dans des conditions satisfaisantes la concurrence internationale.

Cela, vous vous êtes refusé à le faire et c'est ainsi que nous avons trouvé additionnés les effets d'une économie d'inflation et de récession.

Peut-être cette situation aurait-elle pu être évitée si le taux de croissance de l'économie dans le V<sup>e</sup> Plan avait été fixé plus libéralement. Mais vous vous êtes attaché — accroché, devrais-je dire — à ce taux de 5 p. 100 que nous sommes d'ailleurs loin d'atteindre depuis que le Plan a commencé à se réaliser, estimant qu'il constitue en lui-même un taux ambitieux.

Le président Mendès-France l'a dit, M. Mitterrand l'a redit et je le répète avec lui, un taux de 6 p. 100 était parfaitement compatible avec les possibilités de l'économie française. Il se serait traduit par une plus grande souplesse dans nos investissements. En outre, si la masse des salaires était aujourd'hui supérieure de 3 p. 100 à ce qu'elle est, le problème du déficit de la sécurité sociale ne se poserait pas. Il aurait en tout cas perdu une grande partie de son acuité. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Le Plan de stabilisation s'est prolongé trop longtemps parce que vous ne saviez ni quand ni comment en sortir : ou vous maintenez le plan de stabilisation et c'était la récession, ou vous en sortiez et c'était à nouveau la surchauffe.

Tout au long de cette journée, j'ai entendu des comparaisons entre différentes économies, notamment entre l'économie allemande et l'économie française. Il est vrai que l'économie allemande connaît une pause ; il est vrai qu'elle connaît une certaine restriction. Mais je rappelle que, depuis 1958, l'économie de l'Allemagne avait progressé à une allure beaucoup plus rapide que la nôtre ; si elle connaît aujourd'hui un arrêt, c'est à un niveau singulièrement plus élevé que le nôtre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

De toute manière, après une pause qui aura été relativement courte, l'Allemagne s'appête aujourd'hui, grâce aux mesures de réanimation qui sont intervenues à deux reprises au cours de l'année, à sortir de la situation que vous avez analysée.

Une politique se juge non pas en fonction de théories, mais en fonction de ses résultats. Quels sont donc, dans quelques domaines, les résultats de votre politique ?

Voyons d'abord le domaine de l'emploi. Il faut y revenir, car je ne pense pas qu'il vous donne satisfaction.

L'indice de l'emploi se situe à 111, c'est-à-dire au même niveau qu'il y a trois ans, alors que se présente tous les ans sur le marché du travail une jeunesse nouvelle et nombreuse. Le chômage atteint 400.000 personnes et nous n'avons pas connu de détente saisonnière cette année. Il frappe aussi bien les manœuvres que les cadres ou les ouvriers qualifiés. Certaines régions, certaines professions sont particulièrement touchées. Nous nous acheminons assez rapidement vers le déclenchement de ce qu'il est convenu d'appeler « le clignotant d'alerte ».

Ce clignotant d'alerte, il s'est déjà allumé pour la production industrielle dont la progression s'est progressivement ralentie, tassée, stabilisée, puis a régressé pour reprendre légèrement au mois de juillet et au mois d'août. Quoi qu'il en soit, l'indice 153 du mois de juillet correspond exactement à celui du mois de janvier et à celui du mois d'août de l'année dernière, de sorte que, depuis le mois de juin, le clignotant d'alerte s'est mis à fonctionner, notre production industrielle ayant été inférieure de 2 p. 100, pendant trois mois consécutifs, à celle des mois correspondants de l'année précédente.

Cette situation n'a pas disparu et je ne vois pas quand le clignotant va pouvoir s'arrêter.

L'industrie traditionnelle, fragile, a été touchée. Mais ce qui est plus grave, c'est que certaines industries de pointe, notamment dans le domaine de la chimie, connaissent une régression. Ce qui est fâcheux, c'est que la production en énergie plafonne au taux de progression de 2 p. 100, ce qui ne correspond pas à ce doublement traditionnel de la production en dix ans.

Je sais bien qu'il y a des explications. M. Rivain y faisait allusion tout à l'heure dans son rapport en rappelant un vers que j'avais prononcé — qui n'était d'ailleurs qu'une paraphrase d'un vers de Victor Hugo — et en évoquant le marché extérieur, en particulier le marché allemand, qui connaît une certaine dégradation et qui représente 25 p. 100 des exportations françaises.

Vouloir lier l'activité française à celle du marché extérieur me paraît une prétention excessive, car les exportations françaises ne représentent — malheureusement d'ailleurs — que

12,5 à 13 p. 100 de la production intérieure brute alors que pour l'Allemagne le taux atteint 20 p. 100. C'est le taux que nous devrions essayer d'atteindre.

Et puis, la dégradation de nos exportations en Allemagne a commencé avant même la détérioration des importations de ce pays.

Sur ce marché, notre position s'est aggravée tandis que celle de nos partenaires du Marché commun et de la Suisse s'est améliorée.

L'Allemagne ne constitue pas un cas isolé. Nous avons un deuxième client, la Belgique où notre position s'est aussi aggravée quand celle des autres pays du Marché commun, de la Suède et des Etats-Unis s'est améliorée ; celle de l'Angleterre, dont parlait tout à l'heure M. Paquet, ne s'est détériorée que très faiblement.

Un pays connaît une expansion certaine : l'Italie. Notre position y a légèrement progressé, beaucoup moins que celle de nos concurrents de la Communauté.

Nous avons un quatrième client, les Etats-Unis. Sur ce marché encore notre situation se dégrade mais nos partenaires européens, la Suède et l'Angleterre voient se maintenir ou progresser la leur.

Enfin, notre cinquième client, la Suisse, appelle la même constatation. Mais j'arrêterai là cette énumération, car il s'agit malheureusement d'un fait général.

La situation de notre commerce extérieur est mauvaise, d'abord parce que nous importons de plus en plus de produits de consommation et de moins en moins de matières premières nécessaires à l'industrie.

Le taux de couverture de nos importations par nos exportations n'a cessé de baisser ; au mois d'avril et au mois de mai, il s'était établi bien au-dessus de 90 p. 100, niveau de déclenchement du clignotant d'alerte. Je sais bien qu'en la circonstance l'affaire de Suez a donné une aide précieuse au Gouvernement, car le retard apporté aux livraisons de pétrole a entraîné une légère hausse du taux de couverture. Malheureusement, il s'agissait d'une circonstance exceptionnelle : en effet, au mois d'août, le taux retombait à 91 p. 100, et, au mois de septembre, d'après les statistiques publiées dans la presse d'hier, il n'était plus que de 89 p. 100. Il se situe donc encore à un niveau critique.

Résumons-nous : le clignotant d'alerte de la production industrielle s'est déclenché ; celui de l'emploi menace de le faire et s'il n'en est pas de même pour le commerce extérieur, c'est pour des raisons vraiment exceptionnelles.

Tel est le signe sous lequel se présente ce budget. Eh bien, il nous paraît aussi inquiétant pour le présent que pour l'avenir. Ce budget est en déficit de deux milliards. Le montant des dépenses publiques augmente plus rapidement que celui de la production intérieure brute. Certes, je n'attacherai pas une importance déraisonnable à ces deux milliards, car lorsqu'un budget est voté quinze mois avant la fin de l'exercice qu'il couvre, on peut normalement redouter que les prévisions qu'il contient ne soient pas vérifiées.

Voici un exemple : l'année dernière, le budget qui nous était présenté était en équilibre sur le papier. Or on constate aujourd'hui qu'il accuse un déficit de l'ordre de sept à huit milliards. Mais reconnaissons honnêtement, monsieur le ministre, que vous avez annoncé la nécessité de régler le problème posé par le déficit de la sécurité sociale. Toutefois, celui-ci n'entre que pour trois milliards dans le déficit total du budget. Reste, par conséquent une différence de quatre ou cinq milliards dont l'origine n'était pas prévue. Le budget de 1968 repose sur deux hypothèses et d'abord, sur une augmentation de 1,80 p. 100 des prix à la production. J'avoue que ce taux de progression me satisfait. Il est inférieur à celui de l'année précédente, qui était de 2,40 p. 100. Toutes les charges locales augmentent, les taxes de même, les tarifs des transports aussi. Le prix de l'énergie également. Voilà pourtant que toutes ces hausses se traduisent en définitive par une diminution des prix à la production et l'on ne peut que s'en réjouir...

**M. le ministre de l'économie et des finances.** La taxe sur la valeur ajoutée en est la cause.

**M. Henri Duffaut.** C'est en effet la taxe sur la valeur ajoutée comme vous venez de le dire, monsieur le ministre, qui constitue la raison essentielle de cette réduction. Vous m'avez expliqué que les dégrèvements accordés en matière de taxe sur la valeur ajoutée, de caractère circonstanciel ou personnel, ne se repercuteraient probablement pas intégralement sur les prix de revient au cours de 1968, et qu'il faudrait attendre 1969 pour en constater le plein effet dont vous tenez cependant compte. Il y a là quelque contradiction.

Pour la croissance de la production en volume, vous maintenez le pourcentage retenu par le V<sup>e</sup> Plan, c'est-à-dire 5 p. 100. Mais l'année dernière vous aviez inscrit celui de 5,3 p. 100. Vous avez réuni une première fois la commission des comptes de la nation

et vous avez ramené ce taux à 4,7 p. 100. Réunie une nouvelle fois les 4 et 5 octobre cette commission l'a encore réduit à 4,2 p. 100. On peut donc penser qu'au 31 décembre, il se situera entre 3,5 et 4 p. 100.

Et encore ! si vous obtenez ce résultat magnifique compte tenu de la conjoncture industrielle de notre pays, vous le devez — vous ne l'ignorez pas — à la protection du ciel et à l'aide qu'il vous a apportée en vous accordant une production agricole inespérée en progression de 6 p. 100. Sans cela, l'indice de 5 p. 100 serait tombé rapidement à 2 ou 3 p. 100, c'est-à-dire bien au-dessous des prévisions du V<sup>e</sup> Plan. Monsieur le ministre, je souhaite pour vous que cette protection du ciel se maintienne. (Sourires.)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Merci !

**M. Henri Duffaut.** Mais vous n'y comptez pas trop quand même puisque vous ne prévoyez pour l'année prochaine qu'une hausse de 1,8 p. 100. Vous avez donc fait une sage moyenne.

Vous escomptez, en revanche, un redressement des exportations que la commission des comptes de la nation a évalué à 11,5 p. 100. Voilà une prévision extrêmement ambitieuse, et je souhaiterais qu'elle se réalise et même qu'elle soit dépassée.

Mais je voudrais savoir sur quoi se fonde cette hypothèse. L'Allemagne a pris des mesures de réanimation, mais peut-on penser qu'elles auront une efficacité avant le milieu ou la fin de l'année prochaine ? Enfin, pensez-vous que la reprise de l'activité économique allemande se traduira par un afflux des ordres d'achat de ce pays sur le marché français ou, au contraire, par une concurrence accrue, aussi bien sur notre marché intérieur que sur les marchés extérieurs ? Pour soutenir la concurrence avec une efficacité certaine et avoir un marché extérieur solide, il faut disposer d'un marché intérieur prospère ; en un mot, il faut que la consommation des ménages progresse.

Certes, je ne vous crois pas hostile, par principe, à la progression de la consommation, monsieur le ministre. Vous nous en avez donné la preuve quand vous avez demandé au Parlement une avance de trois milliards de francs pour couvrir le déficit de la sécurité sociale. La seule question que je me suis posée à cette occasion était de savoir si vous formuliez une telle demande à des fins économiques ou à des fins politiques, ce mot étant pris dans son sens le plus étroit, je veux dire, à des fins électorales. Autrement dit, n'ayant pas voulu ou pas pu régler le problème avant le mois de mars 1967, vous avez dû le résoudre au mois d'août 1967, donnant à cette mesure d'ordre économique le plus mauvais caractère qui soit, à savoir un caractère électoral.

Vous escomptez, certes, une reprise de la consommation l'année prochaine. Vous constatez que, depuis le début de l'année, la consommation des ménages a singulièrement ralenti, que la situation de l'emploi a entraîné la création d'une « épargne de précaution ». Vous espérez qu'à la fin de l'année, en tout cas l'année prochaine, il se produira un certain rattrapage dans le domaine de la consommation, ce qui vous évitera de prendre des mesures importantes. Vous vous limiterez alors à quelques mesures sectorielles d'incitation.

C'est là qu'apparaît le paradoxe de votre politique ; inflation des dépenses publiques, déflation des dépenses privées.

Comment le consommateur pourra-t-il dépenser davantage alors qu'augmentent les charges locales, le prix des loyers, les tarifs des transports, du gaz et de l'électricité ?

D'un autre côté, vous agissez dans un sens déflationniste à l'aide de deux puissants moyens d'action : l'un est permanent, c'est la pression fiscale avec la généralisation de la T. V. A. ; l'autre conjoncturel, c'est la réforme sociale.

Certes, des dégrèvements sont prévus, mais ils n'auront qu'une incidence relative sur le niveau des prix. Par contre, des majorations interviendront avec la taxation à 6 p. 100 de denrées jusqu'à présent exonérées ou soumises à la taxe locale de 2,75 p. 100 ; l'élévation du taux à 13 p. 100 pour les denrées imposées tout d'abord à 12 p. 100. Il y a là un effet mécanique de hausses que vous connaissez bien puisque vous le fixez, je crois, à 1 p. 100 environ.

Vous avez accordé aussi quelques dégrèvements aux artisans ; je vous en félicite. Vous envisagez des mesures plus favorables pour l'agriculture. Je vous rappelle que si, le 26 avril 1967, nous avons déposé une proposition de loi tendant à reporter la date d'application de la T. V. A., c'était précisément pour tenir compte des intérêts de l'agriculture en la matière.

Reste l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il vient de donner lieu à un vote dont le résultat, à quelques voix près, aurait pu me dispenser de monter à cette tribune et de laisser votre attention.

En ce qui concerne cet impôt, vous avez envisagé un certain nombre de dégrèvements, légers à vrai dire : réduction du taux applicable aux impositions d'un montant élevé, aménagement de la décade pour les personnes dont l'âge est compris entre soixante-dix et soixante-quinze ans. Je vous avais d'ailleurs réclamé cette mesure à la tribune, le 20 avril 1966. Je vous

remercie, monsieur le ministre, de m'avoir donné satisfaction, même avec un certain retard. Cette mesure semble aujourd'hui quelque peu dépassée.

Vous avez également accordé un dégrèvement de 100 francs à tous les contribuables dont l'impôt est inférieur à 1.000 francs. Il y a là d'ailleurs quelque chose que je ne comprends pas et que je voudrais bien qu'on m'explique. J'avais cru jusqu'à présent que le vote des dépenses, comme celui des recettes, était de la compétence du Parlement. Or je n'ai pas le souvenir d'avoir voté ce dégrèvement. Je ne m'y oppose pas et je le voterai, bien entendu.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il ne s'appliquera que lorsque vous l'aurez voté.

**M. Henri Duffaut.** Vous avez indiqué dans quelles conditions le remboursement serait effectué et comment les contribuables pourraient se dispenser de ce paiement. C'est vraiment anticiper sur les désirs du Parlement. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Je vous remercie et je vous félicite pour cette mesure, mais il reste que la procédure suivie n'est peut-être pas très constitutionnelle. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Duffaut ?

**M. Henri Duffaut.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** J'indique à M. Duffaut que si le Parlement ne vote pas cette mesure, elle ne sera pas appliquée. L'ayant annoncée avec l'ensemble des mesures figurant dans le projet de loi de finances, nous en avons exposé les éventuels détails d'application.

Mais pour vous montrer à quel point la Constitution est respectée, je vous signale que nous recevons des lettres de contribuables qui se plaignent de ne pouvoir encore appliquer cette disposition. Je le répète, cette disposition ne sera applicable que quand le Parlement l'aura votée.

**M. Francis Vals.** Non, il n'y avait là aucune arrière-pensée électorale ! (Sourires.)

**M. Henri Duffaut.** J'avais cru comprendre, monsieur le ministre, que si vous l'aviez annoncée au mois de septembre, c'était peut-être avec une intention qui n'était pas tout à fait pure et qui avait un léger caractère électoral. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une poussière de dégrèvements, mais non d'une véritable réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dont le rendement — M. Duhamel vous le rappelait tout à l'heure — passe de 16.800 millions à 20 milliards de francs, accusant ainsi une progression de l'ordre de 20 p. 100, très supérieure à celle des revenus individuels, et se traduisant par une taxation accrue en valeur nominale. Donc, rien n'est fait, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dans le sens que nous avions préconisé, à savoir la suppression de la taxe complémentaire, suppression promise mais non réalisée ; l'élévation du niveau de la première tranche et la réduction de la progressivité des tranches suivantes, enfin l'augmentation de l'abattement de 20 p. 100 applicable à l'ensemble des contribuables salariés et retraités dont les ressources sont actuellement soumises dans leur totalité à l'impôt sur le revenu. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Je reviens maintenant à la réforme du régime social. J'ai relu avec un intérêt tout particulier le rapport présenté sur le budget de la sécurité sociale en 1962 par un membre de la majorité. Il indiquait que ce budget, pris dans son ensemble, était en excédent de 750 millions, soit 75 milliards de francs anciens. Mais à l'époque, on réalisait l'équilibre du budget sur le papier. On a donc transféré du budget de l'Etat à celui de la sécurité sociale des charges qui ne lui incombent pas. C'est ainsi que ce dernier budget est devenu déficitaire. On affirme — et cela n'a jamais été démenti — que si ce transfert était actualisé, il représenterait presque la totalité du déficit actuel du budget social. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Vous avez tellement bien reconnu le « mal-fondé » de ces transferts que vous avez vous-même annoncé votre intention de rétablir en 1968, au budget de l'Etat, 700 milliards de dépenses précédemment supportées par la sécurité sociale. Je vous en remercie, mais je regrette que vous n'ayez pas été logique avec vous-même et que vous n'ayez pas appliqué votre idée jusqu'au bout.

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne les incidences de cette réforme de la sécurité sociale, force m'est de constater qu'il s'agit d'une augmentation des cotisations, d'une réduction des prestations, enfin d'une mesure déflationniste d'un montant de deux et demi à trois milliards.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce n'était pas une mesure électorale !

**M. Henri Duffaut.** Non, les élections étaient passées.

Cette mesure s'ajoute aux précédentes et contribue par conséquent à réduire singulièrement le pouvoir d'achat.

Alors, me direz-vous, quelles sont vos solutions ?

Nos solutions ne sont pas démagogiques. Je ne pense pas que les salariés doivent revendiquer des augmentations de salaires inconsidérées. Il y a des exemples : en Allemagne, en Hollande, en Amérique avec Eisenhower et Kennedy, l'administration a décidé des dégrèvements fiscaux. On a constaté qu'ils avaient un effet favorable sur la consommation et qu'il n'était dès lors pas nécessaire de stimuler l'investissement, car un industriel qui vend peut très bien investir sans aide de l'Etat.

Alors, j'aimerais que l'on calcule le coût total des mesures de stimulation prises depuis quelques années — crédit d'impôt, déduction fiscale pour investissement — et du contenu des ordonnances. Il est en effet tout de même paradoxal de discuter du budget alors que les mesures essentielles concernant les finances publiques figurent dans les ordonnances et non dans le budget ! (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Un développement des marchés et de la consommation aurait procuré des recettes supplémentaires, récompense des dégrèvements consentis. Il aurait permis de maintenir l'équilibre des finances publiques comme celui du budget social.

Une telle expérience, pratiquée ailleurs, a été couronnée de succès. Pourquoi refusons-nous de l'entreprendre à notre tour ? Vous affirmez que ce serait le chemin de l'inflation et la voie ouverte à la détérioration du commerce extérieur. Je dois dire que nous sommes, autant que vous, hostiles à l'inflation, car nous savons qu'elle profite à la spéculation et qu'elle frappe lourdement les personnes à revenu fixe. Les salaires ne suivent toujours qu'avec un certain retard la hausse des prix.

Je maintiens mon attachement à des règles que vous semblez avoir abandonnées : celles de la croissance et de l'équilibre du budget.

Si de telles mesures avaient été prises, la situation serait aujourd'hui différente. En réalité, vous avez pris des mesures déflationnistes graves. Certes, votre budget comporte quelques mesures de « reflation », si je puis employer ce néologisme. Je pense notamment à l'allocation aux vieux, qui sera portée à 2.300 francs au 1<sup>er</sup> janvier et à 2.400 francs au 1<sup>er</sup> octobre. Mais elle sera encore inférieure de 25 p. 100 aux recommandations de la commission Laroque. Je pense également au dégrèvement de 100 francs que j'ai déjà évoqué. Il est certain que cela permettra à chaque père de famille d'acheter, à la rentrée scolaire, une gabardine ou un imperméable à l'un de ses enfants. Mieux vaut qu'il n'ait pas trop d'enfants tout de même ! Je pense au budget des prestations sociales dont la hausse de 3 p. 100 est à peu près neutralisée par l'augmentation des prix que vos prévisions estiment également à 3 p. 100, c'est-à-dire au double de ce qui était prévu par le V<sup>e</sup> Plan.

Je pense aux fonctionnaires auxquels vous accordez une majoration de 4,25 p. 100 de leurs traitements, ce qui corres-

pond sensiblement à l'augmentation du coût de la vie et à la pression fiscale supplémentaire. On peut donc dire que, là aussi, vous pratiquez une politique de neutralisation.

En réalité, ce que je vous reprocherai, c'est d'avoir agi, l'année dernière, au gré de la conjoncture et d'agir de même cette année encore. J'aurais préféré que vous anticipiez un peu sur l'événement que vous prépariez la relance qui vous aurait probablement permis de présenter un budget d'expansion et de faire face aux investissements indispensables.

Je pense notamment à la situation de l'agriculture et je redoute que ce qui n'est, pour le moment, qu'une crise économique, ne devienne rapidement une crise sociale et humaine.

Je pense à ce budget de l'éducation nationale qui, depuis quatre ans, en proportion, reste à peu près constant, alors que, dans les villes en expansion — et j'en parle par expérience — la rentrée des écoles, notamment du premier degré, s'effectue dans des conditions difficiles, à tel point qu'on refuse des élèves.

Je pense à ce problème des rapatriés dont l'indemnisation n'est toujours pas envisagée et qui reste, par conséquent, un problème douloureux. Tant qu'il ne sera pas réglé l'unité nationale ne pourra pas être reconstituée.

Je pense également au programme hospitalier qui n'est pas digne d'un grand pays car, lorsqu'on voit que les crédits qui lui sont affectés ne progressent que de 2 p. 100 d'une année sur l'autre on ne peut qu'être très affligé.

Ce que je vous demande c'est, dans le cadre du dialogue que nous voudrions voir s'instituer dans cette assemblée, entre les groupes de la majorité — ce qui ne sera pas difficile — voire avec l'opposition — ce que nous ne refuserions pas — nous recherchions tous ensemble à bannir de notre économie la récession et à assurer l'expansion dans la stabilité. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426) ; (rapport n° 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le chef du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 11 Octobre 1967.

## SCRUTIN (N° 17)

Sur la question préalable opposée par M. Duhamel  
à la discussion du projet de loi de finances pour 1968.

Nombre des votants.....	482
Nombre des suffrages exprimés.....	479
Majorité absolue.....	240
Pour l'adoption.....	238
Contre.....	241

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

## Ont voté pour (1) :

MM.	Chazalon.	Fabre (Robert).
Abelin.	Chazelle.	Fajon.
Achille-Fould.	Chochoy.	Faure (Gilbert).
Alduy.	Claudius-Petit.	Faure (Maurice).
Allainmat.	Clericy.	Felix (Léon).
Andrieux.	Combrisson.	Fiévez.
Arraut.	Commenay.	Filloud.
Ayme (Léon).	Cornette (Arthur).	Fontanet.
Ballot.	Cornut-Gentille.	Forest.
Ballanger (Robert).	Coste.	Fouchier.
Balmigère.	Cot (Pierre).	Fouet.
Barberot.	Couillet.	Fourmond.
Barbet.	Darchicourt.	Frédéric-Dupont.
Barel (Virgile).	Dardé.	Fréville.
Barrot (Jacques).	Darras.	Gaillard (Félix).
Bayou (Raoul).	Davlaud.	Garcin.
Bénard (Jean).	Dayan.	Gaudin.
Benolst.	Defferre.	Gernez.
Berthouin.	Dejean.	Gosnat.
Bertrand.	Deiells.	Gouhier.
Bilbeau.	Delmas (Louis-Jean).	Grenier (Fernand).
Billères.	Delorme.	Guerlin.
Billoux.	Delpech.	Guidel.
Bonnet (Georgea).	Delvalnquière.	Guille.
Bordeneuve.	Denvers.	Guyot (Marcel).
Bosson.	Depietri.	Halbout.
Boucheny.	Deschamps.	Hersant.
Boulay.	Desouches.	Hostier.
Boulloche.	Desson.	Houël.
Bourdellès.	Didier (Emile).	Ihuel.
Bouthière.	Dolze.	Jacquet (Michel).
Brettes.	Douzans.	Jans.
Brugerolle.	Dreyfus-Schmidt.	Juquin.
Brugnon.	Ducoloné.	Labarrère.
Bustin.	Ducos.	Lacavé.
Canacos.	Duffaut.	Lacoste.
Carlier.	Duhamel.	Lafay.
Carpentier.	Dumas (Roland).	Lagorce (Pierre).
Cassagne (René).	Dumortier.	Lagrange.
Cazelles.	Dupuy.	Lamarque-Cando.
Cazenave.	Duraffour (Paul).	Lamps.
Cermolacce.	Durafour (Michel).	Larue (Tony).
Céaire.	Duroméa.	Laurent (Marceau).
Chambaz.	Ehrard (Guy).	Laurent (Paul).
Chandernagor.	Eloy.	Lavielle.
Charles.	Escande.	Lebon.
Chauvel (Christian).	Eatier.	Leccia.

Le Foll.	Morillon.	Rieubon.
Lejeune (Max).	Morlevat.	Rigout.
Leloir.	Moulin (Jean).	Roche-Defrance.
Lemolne.	Musmeaux.	Rochet (Waldeck).
Leroy.	Naveau.	Roger.
Le Sénéchal.	Nègre.	Rosselli.
Levol (Robert).	Niles.	Rossi.
L'Huillier (Waldeck).	Notebart.	Roucaute.
Lclive.	Odru.	Rousset.
Lombard.	Ollivro.	Ruffe.
Longueueu.	Orvoën.	Sauzedde.
Loe.	Palmero.	Schaff.
Loustau.	Périllier.	Schloesing.
Maisonnat.	Péronnet.	Sénès.
Manceau.	Philibert.	Spénale.
Mancey.	Pic.	Sudreau.
Marin.	Picard.	Mme Thome-Patenô-
Maroselli.	Pidjot.	tre.
Masse (Jean).	Pieds.	Tourné.
Massot.	Plmont.	Mme Vaillant-
Maugein.	Planeix.	Couturier.
Médecin.	Pleven (René).	Valentin.
Méhaignerie.	Ponsellé.	Vals (Francis).
Mendès-France.	Poudevigne.	Ver (Antonin).
Merle.	Prat.	Mme Vergnaud.
Mermaz.	Mme Prin.	Vignaux.
Métayer.	Privat (Charles).	Villa.
Milhau.	Mme Privat (Colette).	Villon.
Milliet.	Quettier.	Vlnson.
Mitterand.	Ramette.	Vivier.
Mollet (Guy).	Raust.	Vlzet (Robert).
Montagne.	Regaudie.	Yvon.
Montalat.	Restout.	
Montesquiou (de).	Rey (André).	

## Ont voté contre (1) :

MM.	Borocco.	Clostermann.
Abdoulkader Moussa	Boscary-Monsservin.	Cointat.
Al.	Boscher.	Cornet (Pierre).
Aillères (d').	Bourgeois (Georges).	Cornetie (Maurice).
Anquer.	Bourgoin.	Coudere.
Anthoiz.	Bousquel.	Coumaros.
Mme Aymé de La	Bousseau.	Coûté.
Chevalière.	Boyer Andrivet.	Damette.
Mme Baclet.	Bozzi.	Danel.
Bally.	Brial.	Daniilo.
Balanca.	Bricout.	Dassault.
Baridon (Jean).	Briot.	Degraeve.
Barillon (Georges).	Broglie (de).	Delachenal.
Bas (Pierre).	Buot.	Delatre.
Mme Batier.	Buron (Pierre).	Delmas (Louis-Alexis).
Baudoin.	Callaud.	Delong.
Beauguitte (André).	Caillé (René).	Deniau (Xavier).
Belcour.	Capitant.	Denis (Bertrand).
Bénard (François).	Catalifaud.	Deprez.
Beraud.	Cattin-Bazin.	Destremau.
Berger.	Cerneau.	Mlle Dienesch.
Bichat.	Chalandon.	Dijoud.
Signon.	Chambrun (de).	Dominati.
Bissn.	Chapalain.	Dusseaulx.
Bizet.	Charié.	Duternec.
Blary.	Charret.	Duval.
Boinvilliers.	Chassagne (Jean).	Ehm (Albert).
Bolséd (Raymond).	Chauvet.	Faggianelli.
Bonnet (Christian).	Chedru.	Falala.
Bordage.	Christians.	Fanton.

Favre (Jean).  
Feit (René).  
Flornoy.  
Fossé.  
Foyer.  
Frys.  
Georges.  
Gerbaud.  
Girard.  
Giscard d'Estaing.  
Godefroy.  
Grailly (de).  
Granet.  
Grimaud.  
Griotteray.  
Grussenmeyer.  
Guichard (Claude).  
Guilbert.  
Guillermin.  
Habib-Deloncle.  
Halgouët (du).  
Hamelin.  
Hauret.  
Mme Hauteclocque (de).  
Hébert.  
Herzog.  
Hinsberger.  
Hoffer.  
Hunault.  
Inchauspé.  
Ithurbide.  
Jacquet (Marc).  
Jaquinot.  
Jacson.  
Jamot.  
Jarrot.  
Jenn.  
Julia.  
Kaspereit.  
Krieg.  
Labbé.  
La Combe.

Lainé.  
Laudrin.  
Le Bault de La Morinière.  
Le Douarec.  
Lehn.  
Lemaire.  
Lepage.  
Lepou.  
Lepidi.  
Le Tac.  
Le Theule.  
Limouzy.  
Lipkowski (de).  
Litoux.  
Luciani.  
Macé (Gabriel).  
Macquet.  
Maillet.  
Mainguay.  
Malène (de la).  
Marette.  
Marie.  
Massoubre.  
Mauger.  
Maujouan du Gasset.  
Meunier.  
Mohamed (Ahmed).  
Mondon.  
Morison.  
Nessler.  
Neuwirth.  
Noël.  
Offroy.  
Ornano (d').  
Palewski (Jean-Paul).  
Paquet.  
Peretti.  
Perrot.  
Petit (Camille).  
Peyret.  
Pezout.  
Pianta.

Picquot.  
Pierrebourg (de).  
Pisani.  
Mme Ploux.  
Poirier.  
Poncelet.  
Poniatowski.  
Pons.  
Poujade (Robert).  
Poujade (Pierre).  
Préaumont (de).  
Quentier (René).  
Rabourdin.  
Radium.  
Renouard.  
Réthoré.  
Rey (Henry).  
Ribadeau Dumas.  
Ribière (René).  
Richard (Jacques).  
Richard (Lucien).  
Rickert.  
Ritter.  
Rivain.  
Rivière (Paul).  
Rivière.  
Rocca Serra (de).  
Roulland.  
Roux.  
Royer.  
Ruais.  
Sabatier.  
Sablé.  
Sagette.  
Saïd Ibrahim.  
Salardaine.  
Sallé (Louis).  
Sanford.  
Schnebelen.  
Scholer.  
Schvartz.  
Sers.  
Souchal.

Sprauer.  
Taittinger.  
Terrenoire (Alain).  
Terrenoire (Louis).  
Thomas.  
Tomasini.  
Triboulet.  
Tricon.  
Trorial.  
Valenet.

Valentin.  
Valleix.  
Vendroux (Jacques).  
Vendroux (Jacques-Philippe).  
Verkindere.  
Verpillière (de La).  
Vertadier.  
Vitter.

Vivien (Robert-André).  
Voilquin.  
Voisin.  
Wagner.  
Weber.  
Weinman.  
Westphal.  
Ziller.  
Zimmermann.

#### Se sont abstenus volontairement (1) :

MM. Hogue, Miossec et Poulpique (de).

#### N'ont pas pris part au vote :

MM.	Bécam.	Caill (Antoine).
Baumel.	Boudet.	

#### N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

#### Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Abelin à M. Rossi (maladie).  
Arraut à M. Merle (événement familial grave).  
Briot à M. Tomasini (assemblées internationales).  
Herzog à M. Ribadeau-Dumas (événement familial grave).  
Macé (Gabriel) à M. Vendroux (Jacques-Philippe) (maladie).  
Mauger à M. Bousseau (maladie).  
Planeix à M. Boulay (événement familial grave).  
Ramette à M. Lamps (accident).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

